



© FRANCK PROVOST 2008

Sorefico Coiffure

DOCUMENT DE REFERENCE

2007



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 / 06 / 2008 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. »

Le présent Document de Référence est consultable sur les sites <http://www.sorefico-coiffure.com/> et www.amf-France.org.

SOREFICO COIFFURE EN BREF

☐ C.A. 2007 : 20 M€

☐ Une stratégie de développement en centre commercial

☐ Le vecteur de développement du Groupe FRANCK PROVOST

☐ 49 salons au 31 décembre 2007 dont 37 sous enseignes FRANCK PROVOST, et 12 sous enseignes FABIO SALSA

☐ 450 collaborateurs au 31 décembre 2007

☐ Actionnaire principal : SOREFICO S.A.S., filiale du Groupe FRANCK PROVOST détenant 69,83 % du capital de SOREFICO COIFFURE S.A.

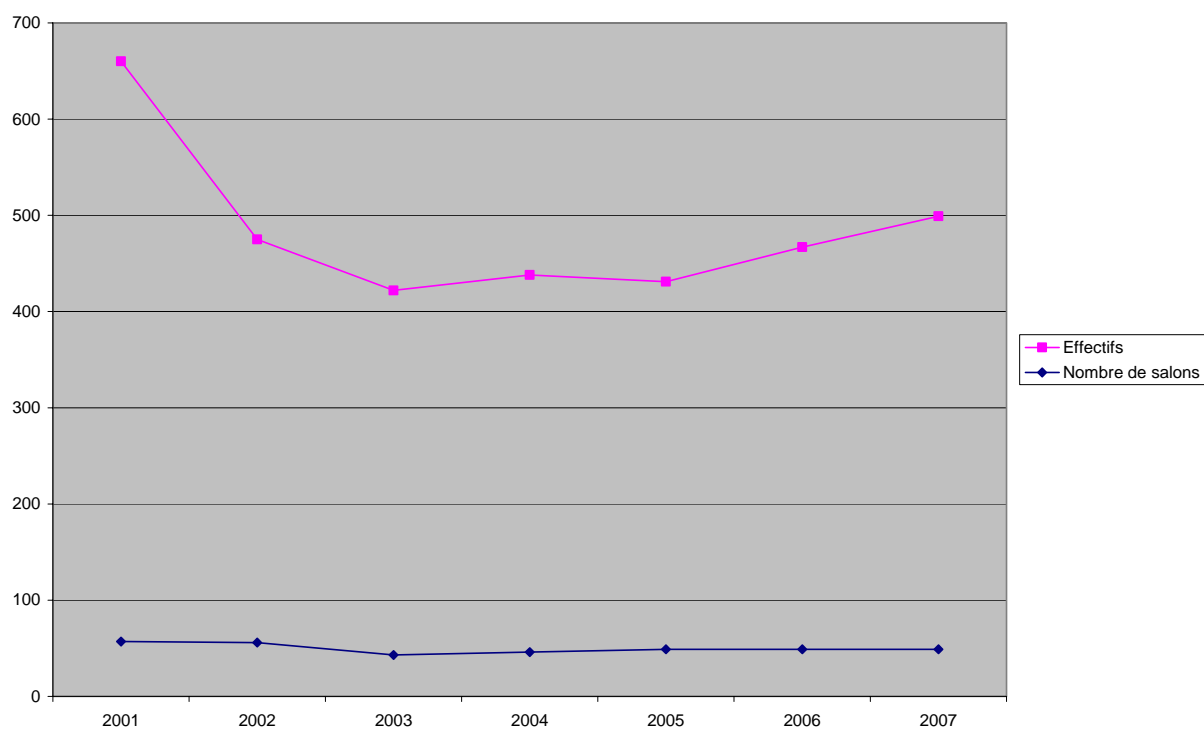
☐ Cotée à la Bourse de Paris – Eurolist Compartiment C

☐ Code ISIN : FR0000054272

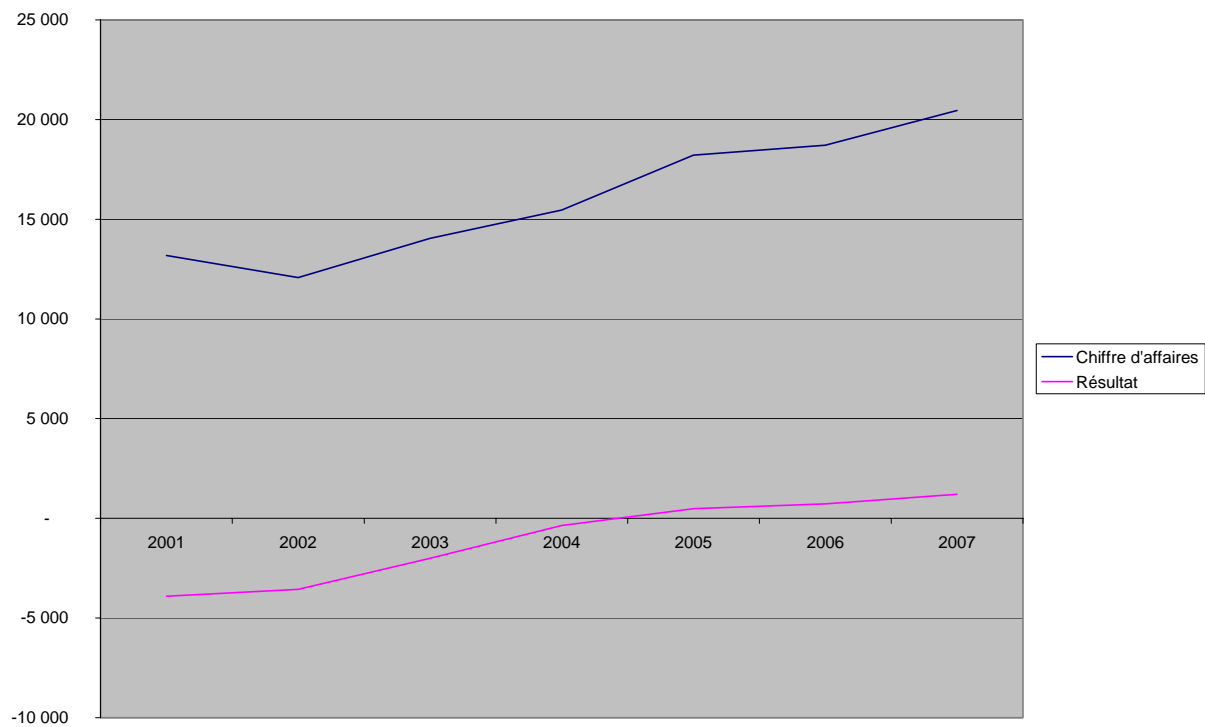
☐ Code REUTERS : JCA.LN

☐ Code BLOOMBERG : JCA FP

☐ Evolution du nombre de salons et des effectifs :



☐ Evolution du chiffre d'affaires et du résultat :



1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	7
1.1. <i>NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</i>	7
1.2. <i>ATTESTATION DU RESPONSABLE</i>	7
1.3. <i>NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX</i>	7
1.4. <i>POLITIQUE D'INFORMATION – PLAN DE COMMUNICATION</i>	8
1.4.1. Responsable de l'information financière.....	8
1.4.2. Documents accessibles au public	8
1.4.3. Tableau des publications officielles	9
2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR	10
2.1. <i>PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE</i>	10
2.1.1. Historique.....	10
2.1.2. Organigramme juridique du Groupe SOREFICO COIFFURE au 31 décembre 2007.....	12
2.1.3. Relations avec l'actionnaire majoritaire.....	12
2.1.4. Relations entre Sorefico Coiffure S.A. et ses filiales	14
2.1.5. Contrats importants	15
2.1.6. Informations financières sélectionnées	15
2.2. <i>L'ACTIVITE DU GROUPE SOREFICO COIFFURE S.A.</i>	16
2.2.1. Le réseau de magasins.....	16
2.2.2. Produits et moyens de production	19
2.2.3. Le marché français de la coiffure	20
2.3. <i>FACTEURS DE RISQUE</i>	24
2.3.1. Risques juridiques	24
2.3.2. Risques liés aux facteurs de production	24
2.3.3. Risque de liquidité	25
2.3.4. Risques de marché	27
2.3.5. Risques liés à l'environnement	28
2.3.6. Autres risques potentiels	29
2.3.7. Engagements hors bilan complexes	29
2.3.8. Assurance et couvertures de risques.....	30
2.4. <i>FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES</i>	30
2.5. <i>EFFECTIFS, MANAGEMENT</i>	31
2.6. <i>POLITIQUE D'INVESTISSEMENT</i>	33
3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	34
3.1. <i>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR</i>	34
3.2. <i>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL</i>	37
3.2.1. Capital	37
3.2.2. Titres non représentatifs du capital	37
3.2.4. Pactes d'actionnaires	38
3.2.5. Contrat de tenue de liquidité	38
3.2.6. Historique du capital social au cours des trois dernières années	38
3.3. <i>EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL</i>	39

3.4.	<i>MARCHE DES TITRES</i>	41
3.5.	<i>DIVIDENDES</i>	42
4	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	43
4.1.	<i>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 20 JUIN 2008</i>	43
4.2.	<i>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007</i>	58
4.2.1.	Bilan résumé (montants en euros).....	58
4.2.2.	Compte de résultat résumé (montants en euros).....	60
4.2.3.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés (montants en euros).....	61
4.2.3.	Tableau d'analyse de la variation de trésorerie consolidé (montants en euros).....	62
4.2.5.	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007.....	64
4.2.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.....	97
4.3.1.	Bilan résumé.....	98
4.3.2.	Compte de résultat résumé.....	98
4.3.3.	Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007.....	98
4.3.4.	Rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.....	104
4.3.5.	Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.....	105
4.3.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Sorefico Coiffure S.A., en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	109
4.4.	<i>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007</i>	110
4.5.	<i>RESULTATS DE SOREFICO COIFFURE S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES</i>	111
5	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE	112
5.1.	<i>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	112
5.2.	<i>INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL</i>	115
5.3.	<i>SCHEMA D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL</i>	116
5.4.	<i>STOCKS OPTIONS</i>	117
6	INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE	117

Message du Président

Chers actionnaires,

Après les bons résultats amorcés l'année dernière, l'année 2007 est marquée par une très bonne performance opérationnelle et financière.

La société est présente en France en centres commerciaux au travers de 49 salons sous enseignes Franck Provost et Fabio Salso.

La société réalise un chiffre d'affaires de 20,5 millions d'euros en 2007 en augmentation de 9,3% par rapport à 2006, alors que le nombre de salons est resté stable sur la même période. Le Groupe Sorefico Coiffure maintient le cap fixé et réalise un résultat opérationnel en hausse de 50,6% à 1,74 millions d'euros. La fréquentation des salons des enseignes Franck Provost et Fabio Salsa s'affiche en hausse de plus de 4 %.

L'exercice de l'année 2007 a été de nouveau bénéficiaire avec un résultat net du Groupe à 1,2 million d'euros, en progression de 65% par rapport à 2006.

L'année 2008 semble déjà être prometteuse avec un chiffre d'affaires du premier trimestre, en hausse de 6.5 % par rapport à la même période sur l'exercice précédent, à périmètre constant.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de la société et nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

Yvon PROVOST.

1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes reproduits dans le présent document de référence. Ils indiquent avoir également procédé à la lecture d'ensemble du présent document.

Les informations financières historiques, concernant les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 98 dudit document, qui contient une observation sur les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux dans toutes les sociétés contrôlantes.

Les informations financières historiques, concernant les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 97 du document de référence 2006 déposé le 28 juin 2007 à l'AMF sous le numéro D 07 – 0654, qui contient une observation sur les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

Les informations financières historiques, concernant les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 97 du document de référence 2005 déposé le 21 juin 2006 à l'AMF sous le numéro D 06 – 0607, qui contient une observation sur le changement de méthode concernant la première application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux nouvelles modalités de comptabilisation et de dépréciation des actifs sans incidence sur le résultat de l'exercice et les capitaux d'ouverture.

Fait à Paris, le 27 / 06 / 2008

Monsieur Yvon PROVOST
Président Directeur Général

1.3. NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTROLEURS LEGAUX

- Christian LIBEROS, 9, avenue Parmentier, 31086 TOULOUSE
Nommé par l'AGO du 20 juin 1997, son mandat est venu à expiration à l'issue de l'AGO de 2003 statuant sur les comptes de l'exercice 2002. Son mandat a été renouvelé par l'AGO du 20 juin 2003, pour une durée de six exercices.
Christian Libéros est associé KPMG.

Commissaire aux Comptes suppléant :
Serge BARTOLUCCI, 23, rue de Louge, 31600 MURET
Mandat renouvelé par l'AGO du 20 juin 2003 pour six exercices.

- La société Révision Gestion Audit – R.G.A., représentée par Laurent EL GHOUZZI, 98, rue Barrault, 75013 Paris

Nommée par l'AGO du 24 juin 2005, pour une durée de six exercices.

Commissaire aux Comptes suppléant :

Philippe Claris, 98 rue Barrault, 75013 Paris

Nommé par l'AGO du 24 juin 2005, pour une durée de six exercices.

1.4. POLITIQUE D'INFORMATION – PLAN DE COMMUNICATION

1.4.1. Responsable de l'information financière

Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration
53, avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

1.4.2. Documents accessibles au public

Je soussigné, Yvon Provost, Président Directeur Général de la société Sorefico Coiffure S.A., atteste que pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copies de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- 1) A l'adresse suivante :
Sorefico Coiffure
133 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
Tél : 00 33 (0) 1 45 61 69 70 – fax : 00 33 (0) 1 45 61 69 80
 - a- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur
 - b- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
 - c- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- 2) Sur le site internet :
www.sorefico-coiffure.com
Les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Fait à Paris, le 27 / 06 / 2008

Yvon Provost
Président Directeur Général

1.4.3. Tableau des publications officielles

Tableau indicatif de la publication des résultats et de la tenue de tout événement significatif de la vie de la société en terme de communication.

10.02.2006 : Publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2005
28.04.2006 : Réunion SFAF : Présentation des résultats 2005
05.05.2006 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2006
09.08.2006 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2006
09.11.2006 : Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2006
14.02.2007 : Publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2006
11.05.2007 : Publication des comptes annuels 2006
18.05.2007 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
15.08.2007 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2007
02.11.2007 : Publication des comptes semestriels 2007
16.11.2007 : Publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2007
18.02.2008 : Publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007
09.05.2008 : Publication des comptes annuels 2007
21.05.2008 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

2.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1.1. Historique

1992

- La société Sorefico Coiffure (Ex-Jean Claude Aubry) (ex-Proxidis) a été créée en 1992.

1996

- Le 3 mai 1996, elle s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de PARIS.

1999

- En novembre 1999, la Société réalise l'acquisition de la société Coifvicrill.

2001

- Suite à l'Assemblée Générale de janvier 2001, Proxidis change de nom pour devenir Jean Claude Aubry (aujourd'hui Sorefico Coiffure) pour une meilleure visibilité, le même nom que l'enseigne des magasins, et donc une reconnaissance boursière liée au développement de l'enseigne.
- Le 22 novembre 2001, le Groupe CICLAD signe deux promesses de vente afin de céder la totalité de sa participation (soit 32,4 %).
- Le 27 novembre 2001, Jacques MAYADOUX, administrateur de Jean Claude Aubry (aujourd'hui Sorefico Coiffure) depuis octobre 1999, a pris la présidence du Groupe en remplacement de Serge BLANCHARD démissionnaire.

2002

- Le 2 avril 2002, une Offre Publique d'Achat est initiée par la société Sorefico Coifferie, filiale à 74 % du Groupe FRANCK PROVOST, sur le titre Jean Claude Aubry.
- Le 24 avril 2002, Jacques MAYADOUX démissionne de ses mandats de président et d'administrateur au profit d'Yvon PROVOST, actuel Président du Groupe FRANCK PROVOST.
- Au 24 avril 2002, le Groupe dispose de 56 salons répartis sur tout le territoire français.
- Le 21 juin 2002 : clôture de l'OPA par Sorefico Coifferie, filiale à 74 % du Groupe FRANCK PROVOST, Sorefico Coifferie devenant l'actionnaire majoritaire avec 68,29 % du capital (de concert avec un pacte d'actionnaire dont le Groupe ARTAL).
- Le 28 juin 2002, Sorefico Coifferie a levé la promesse de vente de CICLAD à hauteur de 22,62 % des actions détenues par COMPAGNIE PEZON portant à 90,91 % de capital détenu de concert. Sorefico Coifferie devient l'actionnaire majoritaire du Groupe JEAN CLAUDE AUBRY avec 69,50 % de capital détenu.
- Le C.A. du 2^{ème} semestre 2002, qui nous est pour la première fois imputable en terme de gestion, est en augmentation de +21 % prenant en compte un certain nombre de facturations exceptionnelles non récurrentes.

Alors que la SA Jean Claude Aubry constatait depuis de nombreuses années des baisses de chiffre d'affaires régulières comprises entre 16 et 20%, le chiffre d'affaires se stabilisait entre les deux périodes à périmètre constant, soit 13,8 M€ en 2002 contre 13,5 M€ en 2001, appuyé par une politique de formation, de management et de motivation des équipes.

- Au 31 décembre 2002, 13 salons sont passés sous enseigne FRANCK PROVOST et 6 sous enseigne FABIO SALSA.

2003

- Au 31 décembre 2003, le Groupe JEAN CLAUDE AUBRY compte 43 salons.
- Le chiffre d'affaires a progressé de 16% par rapport à l'exercice 2002.

2004

- Le Groupe a acquis 3 nouvelles filiales au titre de l'exercice 2004, chacune exploitant un salon de coiffure. Suite à 4 acquisitions, 2 cessions de salons et 2 fermetures de salons, le périmètre au 31 décembre 2004 est de 46 salons au total.
- Le 17 décembre 2004, l'Assemblée Générale a approuvé le changement de nom proposé par le Conseil d'Administration. Jean Claude Aubry devient Sorefico Coiffure. Tous les supports et organismes agréés ont reçu l'information pour que leurs colonnes fassent apparaître le nom de Sorefico Coiffure.
- Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2004 est en augmentation de 10% par rapport à l'exercice 2003.

2005

- Conformément à la stratégie annoncée, Sorefico Coiffure S.A. maintient sa politique de développement en centres commerciaux :
 - en 2005 : acquisition de 2 salons et création d'un salon. Le périmètre au 31 décembre 2005 est ainsi de 49 salons au total,
 - en 2006 : acquisition d'un salon et création de 2 salons. Suite à trois cessions de salons, le périmètre au 31 décembre 2006 est ainsi de 49 salons au total.
- En 2005, le groupe SOREFICO COIFFURE a réalisé un chiffre d'affaires de 18,2 M€ soit une hausse de 17% par rapport au chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2004.

2006

- En 2006, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 18,7 M€ soit une progression de 2,7% par rapport à l'exercice 2005.

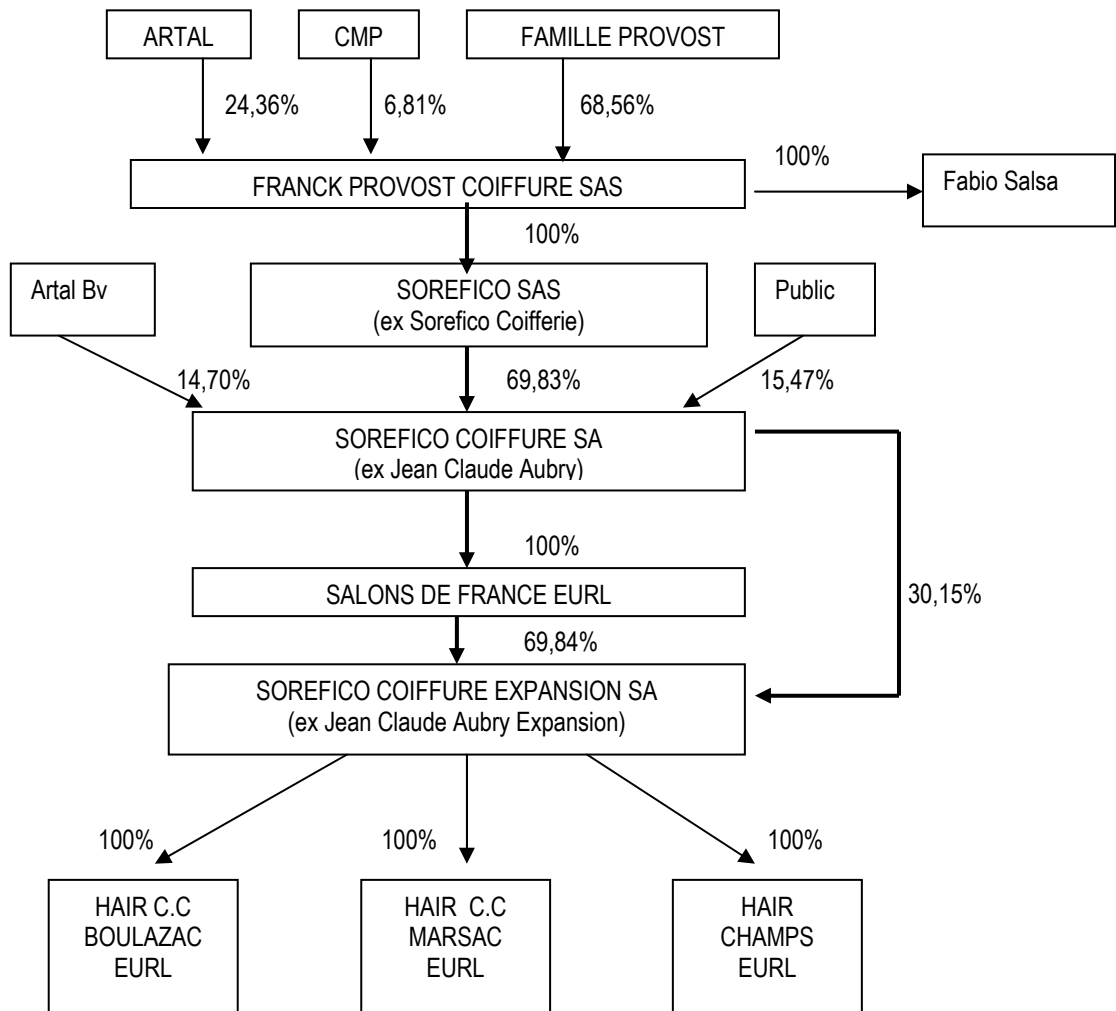
2007

- En 2007, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 20,5 M€ soit une progression de 9,3% par rapport à l'exercice 2006.

2008

- En Janvier 2008, le salon d'Istres a été acquis sous l'enseigne Franck Provost.
- En Mai 2008, la société Sorefico Coiffure a déménagé pour aménager 133 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.

2.1.2. Organigramme juridique du Groupe SOREFICO COIFFURE au 31 décembre 2007



2.1.3. Relations avec l'actionnaire majoritaire

- Description du groupe FRANCK PROVOST COIFFURE S.A.S.

Le groupe FRANCK PROVOST COIFFURE S.A.S., groupe international, totalise 609 salons à travers le monde via ses marques Franck Provost et Fabio Salsa. Les salons sont exploités selon le mode succursaliste ou en franchises. Ces derniers sont principalement implantés à Paris, en région parisienne et dans les principales agglomérations françaises et étrangères. Le groupe forme lui-même ses collaborateurs dans son centre de perfectionnement : AFPI (« Académie Franck Provost International »). Le groupe intervient dans la distribution de matériels, d'accessoires et de produits capillaires par le biais de son département : PROVODIF.

Place du groupe SOREFICO COIFFURE au sein du groupe FRANCK PROVOST : le groupe SOREFICO COIFFURE compte 49 salons au 31 décembre 2007, exploités sous enseigne Franck Provost ou Fabio Salsa et selon le mode succursaliste.

- Apports en comptes courants

Le Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. bénéficie d'apports en comptes courants de la société SOREFICO S.A.S. pour le financement de son activité.

EN €	Compte courant (intérêts inclus)		Dont intérêts facturés sur compte courant	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
SOREFICO S.A.S.				
à Salons de France E.U.R.L.	468 892	444 827	24 065	72 456
à Sorefico Coiffure Expansion S.A.	2 913 377	3 185 196	161 573	140 982

- Franchise et marque : Contrats de licence

Monsieur Yvon PROVOST a cédé courant 2006 la marque « FRANCK PROVOST » à la société Franck Provost Coiffure S.A.S. et la marque « FABIO SALSA » à la société Fabio Salsa S.A.S.

Les sociétés Franck Provost Coiffure S.A.S. et Fabio Salsa S.A.S. ont décidé de signer avec la société Sorefico Coiffure S.A., des contrats de concession des marques « FRANCK PROVOST » et « FABIO SALSA », à titre gratuit pour une durée de 50 ans, sans aucune possibilité de résiliation de la part des sociétés Franck Provost Coiffure S.A.S. et Fabio Salsa S.A.S. avant le terme fixé, même en cas d'une éventuelle perte de contrôle de la société Sorefico Coiffure S.A. Le contrat de concession des marques FRANCK PROVOST et FABIO SALSA a été signé le 14 février 2005.

- Prestations, formation et publicité

En rémunération de la mise à disposition de son centre de formation et des prestations de publicité nationale pour les marques FRANCK PROVOST et FABIO SALSA, la société Franck Provost Coiffure S.A.S. facture une participation par salon comprise entre 800 € et 1 400 € H.T. par mois suivant l'importance du chiffre d'affaires du salon. Cette convention entre dans le cadre d'une Charte Groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et Sorefico Coiffure Expansion S.A., filiale d'exploitation du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A.

Le montant global facturé par Franck Provost Coiffure S.A.S. à Sorefico Coiffure Expansion S.A. en 2007 est de 623 348€ HT, calculé sur la base des coûts supportés diminués des participations publicitaires reçues par Franck Provost Coiffure S.A.S.

- Contrat de services

Dans le cadre du contrat de services Sorefico - Franck Provost Coiffure au profit du groupe SOREFICO COIFFURE S.A., la société Franck Provost Coiffure S.A.S. réalise les services direction, informatique, coordination, secrétariat, recrutement et suivi de la trésorerie. Cette convention entre dans le cadre de la Charte Groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et le Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. en 2002.

Le montant global facturé par Franck Provost Coiffure S.A.S. à Sorefico Coiffure S.A. en 2007 est de 277 560 € H.T.

- Achats de produits et de fournitures

Dans le cadre de conventions, la société Franck Provost Coiffure S.A.S. est le fournisseur du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. pour les accessoires et pour les matériels siglés à sa marque.

Franck Provost Coiffure S.A.S. a facturé à Sorefico Coiffure Expansion S.A.:

- au titre des achats de produits : 627 K€ HT en 2007 contre 672 K€ HT en 2006,
- au titre des fournitures pour salons : 165 K€ HT pour 2007 contre 162 K€ HT pour 2006.

- Tableau récapitulatif des flux entre le groupe FRANCK PROVOST COIFFURE S.A.S. et le groupe SOREFICO COIFFURE S.A.

Entité du groupe Franck Provost émetteur	Entité du groupe Sorefico Coiffure bénéficiaire	Nature du flux	Montant au 31/12/2007 (en K€)
Sorefico S.A.S.	Salons de France E.U.R.L. Sorefico Coiffure Expansion S.A.	Apports en compte courant	469 2 913
Franck Provost Coiffure S.A.S.	Sorefico Coiffure Expansion S.A.	Contrat de redevance : rémunération de la mise à disposition du centre de formation Franck Provost et des prestations de publicité nationale	623
Franck Provost Coiffure S.A.S.	Sorefico Coiffure S.A.	Contrat de service : prestations pour les frais de Direction, d'informatique, d'informations et d'animation	278
Franck Provost Coiffure S.A.S.	Sorefico Coiffure Expansion S.A.	Achats de produits et fournitures siglés Franck Provost	792
Franck Provost Coiffure S.A.S.	Sorefico Coiffure S.A.	Apports en compte courant	619
Franck Provost Coiffure S.A.S.	Sorefico Coiffure Expansion S.A.	Apports en compte courant	984

2.1.4. Relations entre Sorefico Coiffure S.A. et ses filiales

La société-mère, Sorefico Coiffure S.A. est une société holding qui porte les titres de :

- Salons de France E.U.R.L., société holding dont le siège social se trouve au 90/92 rue Baudin, 92300 Levallois Perret. La société a déménagé en Mai 2008 au 133 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ;
- Sorefico Coiffure Expansion S.A., filiale d'exploitation du groupe SOREFICO COIFFURE. Sorefico Coiffure Expansion S.A. détient tous les baux commerciaux nécessaires à son exploitation. Son siège social se trouve au 90/92 rue Baudin, 92300 Levallois Perret. La société a déménagé en Mai 2008 au 133 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.
Sorefico Coiffure Expansion S.A. détient 3 filiales, chacune exploitant un salon : HAIR CC Boulazac, HAIR CC Marsac, HAIR Champs.

La société Sorefico Coiffure S.A. supporte essentiellement les charges facturées par Franck Provost Coiffure S.A.S. dans le cadre du contrat de service, des charges locatives et administratives.

Le bilan de la société Sorefico Coiffure S.A. est présenté au paragraphe 4.3.1.

La société Sorefico Coiffure S.A. a reçu des avances en compte courant de sa filiale Sorefico Coiffure Expansion S.A. Ces avances s'élèvent à 911 320 € au 31 décembre 2007. Cette convention entre dans le cadre de la Charte Groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et le Groupe SOREFICO COIFFURE.

La société Sorefico Coiffure S.A. a consenti des avances en compte courant à sa filiale, Salons de France E.U.R.L. Ces avances s'élèvent à 3 163 181 € au 31 décembre 2007. Cette convention entre dans le cadre de la Charte Groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et le Groupe SOREFICO COIFFURE.

La société Sorefico Coiffure S.A. a consenti des avances en compte courant à ses sous- filiales. Au 31 décembre 2007, ces avances s'élèvent à 11 162 € avec la société HAIR Boulazac ; à 18 944 € avec la société HAIR Marsac ; à 64 276 € avec la société HAIR Champs. Cette convention entre dans le cadre de la Charte Groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et le Groupe SOREFICO COIFFURE.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par les dirigeants de la société Sorefico Coiffure S.A. est présentée au paragraphe 4.1.

2.1.5. Contrats importants

Pour les deux dernières années, il n'existe pas de contrats importants auquel le groupe SOREFICO COIFFURE est partie, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires et ceux déjà décrits dans le présent document et le précédent document de référence.

2.1.6. Informations financières sélectionnées

Les indicateurs suivants résument la situation financière du groupe SOREFICO COIFFURE pour chacun des exercices couverts par les données historiques :

(en K€)

Indicateurs clés	2007 NORMES IFRS	2006 NORMES IFRS	2005 NORMES IFRS
Chiffre d'affaires	20 453	18 711	18 213
Résultat opérationnel	1 647	815	846
Résultat net	1 205	730	479
Résultat par action	0,37	0,22	0,15
Total actif	15 800	15 541	15 440
Total des actifs non courants	13 684	13 869	13 400
Total capitaux propres part du Groupe	1 110	-95	-825
Nombre de salons	49	49	49

(Source : comptes consolidés)

2.2. L'ACTIVITE DU GROUPE SOREFICO COIFFURE S.A.

2.2.1. Le réseau de magasins

Le Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. est fortement implanté dans les régions Ile de France, Rhône Alpes et présent dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées, en Champagne-Ardenne et dans la région du Centre Sud.

Le Groupe compte au 31 décembre 2007, 49 salons dont 37 sont exploités sous l'enseigne FRANCK PROVOST et 12 sous enseigne FABIO SALSA.

Tous les salons sont exploités selon le mode succursaliste. Le Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. ne compte pas de franchisés. Les salons sont donc détenus en pleine propriété.

Les marques FRANCK PROVOST et FABIO SALSA sont mises gratuitement à disposition du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A.

Liste des fonds de commerce par salon au 31 décembre 2007 :

AULNOY FRANCK PROVOST	C.C. Continent	59300	AULNOY LEZ VALENCIENNES
AURILLAC FRANCK PROVOST	C. C. Géant, 87, Ave Charles de Gaulle	15000	AURILLAC
BAB 2 FRANCK PROVOST	C.C Carrefour BAB 2	64600	ANGLET
BARBEREY FRANCK PROVOST	C. C. Géant, RN 19	10600	BARBEREY ST SULPICE
BERCY FRANCK PROVOST	C.C. Bercy 2, Niveau 0, 23 Place de l'Europe - BP 3	94228	CHARENTON CEDEX
BOURGES FRANCK PROVOST	C. C. Carrefour, 9002 Chs de Chappe	18000	BOURGES
BRETIGNY FRANCK PROVOST	C.C. Maison Neuve	91227	BRETIGNY
CALAIS FRANCK PROVOST	C.C les 4 Boulevards	62100	CALAIS
CAMBRAI FABIO SALSA	C. C. Cora, 2, Ave Georges Nuttin	59400	CAMBRAI
CASTRES FRANCK PROVOST	C.C. Grand Sud Auchan, ZI La Chartreuse, Rte de Toulouse	81100	CASTRES
CHALONS EN CHAMPAGNE FRANCK PROVOST	C.C. Hôtel de Ville, place Maréchal Foch	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
CHAMBOURCY FRANCK PROVOST	C.C. Continent	78240	CHAMBOURCY
CHATILLON FRANCK PROVOST	C.C. Monoprix, Porte de Chatillon, Avenue Pierre Brossolette	92240	MALAKOFF
CHENOVE CHARTRON FABIO SALSA	C. C. Géant, Rue Paul Chartron	21300	CHENOVE

CHENOVE LONGVIC FRANCK PROVOST	C. C. Géant, 48 Rue de Longvic	21300	CHENOVE
CLAYE SOUILLY FRANCK PROVOST	C.C. Carrefour, RN 3	77410	CLAYE SOUILLY
CLICHY FABIO SALSA	C.C. Leclerc, 161 Bd Victor Hugo	92110	CLICHY
DAINVILLE FRANCK PROVOST	C.C. Leclerc, Rue Jean Mermoz	62000	DAINVILLE
DRANCY FRANCK PROVOST	C.C. Avenir, 60 rue Saint-Stenay	93700	DRANCY
EPERNAY FABIO SALSA	C. C. Continent, 13 Quai de Marne	51200	EPERNAY
FLERS FABIO SALSA	C.C. Carrefour, RN 43	59128	FLERS EN ESCREBIEUX
FLINS FRANCK PROVOST	C.C. Carrefour, Boite 4	78410	FLINS SUR SEINE
FONTENAY FRANCK PROVOST	C.C. Val de Fontenay, Ave du Maréchal Joffre	94124	FONTENAY SOUS BOIS
FORUM DES HALLES FRANCK PROVOST	Forum des Halles, Niveau -1, Porte Rambuteau	75001	PARIS
GIVORS FRANCK PROVOST	C. C. du Giers	69700	GIVORS
HAIR C.C. BOULAZAC FRANCK PROVOST	C.C. Landry	24750	BOULAZAC
HAIR C.C.MARSAC FRANCK PROVOST	C.C. Auchan	24430	MARSAC SUR L'ISLE
HAIR CHAMPS FRANCK PROVOST	C.C. Carrefour	77420	CHAMPS SUR MARNE
LA CHAPELLE FABIO SALSA	C. C. Continent, Rue Theilard de Chardin	10600	LA CHAPELLE
LA DEFENSE FABIO SALSA	C.C. Les 4-Temps, Niveau 2, Les Miroirs - BP 65	92090	PARIS LA DEFENSE
LIMOGES 98 FRANCK PROVOST	C. C. la coupole Beau Breuil	87280	LIMOGES
LYON FRANCK PROVOST	C.C. Part-Dieu, Niveau 3	69003	LYON
MARZY FRANCK PROVOST	C. C. Carrefour	58180	MARZY
MONTLUCON FABIO SALSA	C. C. St Jacques, Rue Pablo Picasso	03200	MONTLUCON
NOYELLES FABIO SALSA	C.C. Auchan, RN 43	62950	NOYELLES GODAULT
NOYELLES FRANCK PROVOST	C.C. Auchan, RN 43	62950	NOYELLES GODAULT

PETITE FORET FRANCK PROVOST	C.C. Auchan	59494	PETITE FORET
PIERRY FABIO SALSA	C. C. Leclerc, 5001 Rue Jules Lobet	51530	PIERRY
REIMS GOSSET FABIO SALSA	C. C. Champion, 47 Rue Gosset	51100	REIMS
ST GENIS LAVAL FRANCK PROVOST	C.C. Saint-Genis 2	69230	ST GENIS LAVAL
ST QUENTIN FRANCK PROVOST	Espace St Quentin, 4 Place des Pyramides	78885	ST QUENTIN EN Y.
TORCY FRANCK PROVOST	C.C. Continent, Avenue de Ligenfeld	77200	TORCY
TORCY FABIO SALSA	C.C. Bay 2, Avenue du Général de Gaulle	77615	Collégien
TOULOUSE GRAMONT FRANCK PROVOST	C.C. Auchan Gramont, Route de Lavaur	31200	TOULOUSE
TOULOUSE PURPAN FRANCK PROVOST	C.C Carrefour Purpan, 36, Rte de Bayonne	31300	TOULOUSE
TOULOUSE SAINT ORENS FRANCK PROVOST	C.C Leclerc	31650	TOULOUSE
VENISSIEUX FRANCK PROVOST	C. C. Carrefour, Rue Joliot Curie	69200	VENISSIEUX
VILLARS FRANCK PROVOST	C.C. Auchan	42390	VILLARS
WASQUEHAL FRANCK PROVOST	C.C. Carrefour	52290	WASQUEHAL

- **L'implantation en centre commercial**

Les centres commerciaux sont la priorité affichée de Sorefico Coiffure. La gestion opérationnelle est différente de l'activité de centre ville en particulier du fait de la plus grande amplitude horaire. La gestion des plannings est par conséquent délicate et l'application des 35 heures en particulier s'est révélée complexe à mettre en œuvre. Par contre les centres commerciaux permettent, à tous niveaux, une systématisation du concept qu'il est plus difficile d'obtenir en centre ville.

- **Les relations avec les bailleurs**

Le Groupe a historiquement des relations importantes avec trois bailleurs (ESPACE EXPANSION, IMMOBILIERE CARREFOUR et IMMOCHAN) représentant plus de 70 % des implantations de l'entreprise.

- **Le potentiel de baux commerciaux disponibles**

L'environnement français des centres commerciaux et galeries marchandes est estimé à environ 1 000 sites. Sur cette cible, le potentiel de magasins susceptibles d'être cédés dans les 5 ans à venir est d'environ 50 %.

- **Fonctionnement d'un salon**

Le fonctionnement d'un salon est basé sur une équipe type constituée d'un manager, d'un assistant manager, de coiffeurs, de techniciens, d'apprentis et éventuellement d'agent d'entretien à temps partiel.

- **La clientèle**

La clientèle se compose de 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

En moyenne, la gènte féminine dépense 45 €. Pour les hommes, la dépense varie en fonction des tarifs pratiqués (peu de technique), correspondant au service de base (shampooing, coupe, brushing). La moyenne des dépenses hommes est de 19€.

La saisonnalité de l'activité est plutôt stable. Le 1^{er} trimestre représente 23 % du C.A., le 2^{ème} trimestre représente 25 % du C.A., le 3^{ème} trimestre représente 25 % du C.A. et le 4^{ème} trimestre représente 27 % du C.A. (sachant que le mois de décembre représente à lui seul 10,2 % du C.A.).

La fréquentation moyenne par jour travaillé est de 2 091 clients, soit une moyenne de 43 clients par salons er par jour.

- **La politique de prix**

Les prix sont fixés d'après des grilles de base et sont revus à chaque Collection. Ces prix sont définis par la Direction du Groupe au même titre que les dates et prix de promotions. Ils varient en fonction de la localisation géographique du salon et par rapport à la concurrence locale. De plus, les enseignes Franck Provost et Fabio Salsa ne touchant pas la même typologie de clientèle, leurs prix diffèrent ; ceux des enseignes Franck Provost étant supérieurs à ceux des salons Fabio Salsa.

2.2.2. Produits et moyens de production

- **Les fournisseurs**

L'OREAL est le partenaire du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. pour les achats de produits capillaires.

- **Savoir-faire et formation**

Le savoir-faire est le fer de lance de toute enseigne. Il est essentiel d'associer services et produits afin de créer un certain niveau de fidélisation auprès de la clientèle.

Les formations sont dispensées à l'ensemble du personnel au sein de notre centre de perfectionnement qu'est l'Académie FRANCK PROVOST INTERNATIONAL située à PARIS sur une surface de 800 m². La formation continue coiffure dispensée sous forme de stage apporte un complément de formation indispensable après l'obtention des diplômes. Les stages de perfectionnement se décomposent en plusieurs modules selon le type d'activité (coupe, coiffage, technique). Ces stages ont pour but d'améliorer les performances des collaborateurs en salons afin de satisfaire la clientèle et afin d'être toujours à la pointe des nouvelles tendances et techniques de coiffage. Ils démarrent de la base (méthode) pour la coupe et la coloration jusqu'aux tendances (nouvelles collections soit au minimum deux fois par an) afin de répondre au plus près aux exigences de la clientèle de nos salons. Les coiffeurs ont également la possibilité de suivre une formation tout au long de l'année et de leur vie professionnelle. Les managers sont invités à suivre une formation 2 à 3 fois par an afin de se tenir informés et d'être capables de retransmettre les informations artistiques ou produits auprès de leurs collaborateurs. Au total pour l'ensemble du personnel du groupe SOREFICO COIFFURE, en 2007, 438 jours de stages ont été donnés soit 3 066 heures de formation dont 1 855 heures décentralisées dans les régions.

- La fidélisation de la clientèle

Il s'agit là d'un grand chantier pour des salons situés essentiellement en centre commercial car l'implantation dans de tels lieux permet une clientèle plus passagère que fidèle. Il existe des cartes de fidélité qui offrent une prestation gratuite au 10^{ème} passage, tant pour la clientèle féminine que masculine.

- Les Collections Coiffure

Les Collections Coiffure sont le fer de lance de l'enseigne FRANCK PROVOST/FABIO SALSA en parallèle avec les collections haute couture. Elles sont créées au rythme de deux par an. Cela favorise à la fois une bonne gestion des plans de formation et une différenciation majeure au plan commercial.

Ces Collections Coiffure sont des prestations exclusives développées par l'atelier style pour chaque enseigne. Ces prestations sont fidélisantes.

2.2.3. Le marché français de la coiffure

La présentation du marché français de la coiffure est fondée sur une étude Xerfi de mars 2007.

Depuis plusieurs années, le secteur de la coiffure se rationalise. L'émergence puis le développement rapide d'enseignes de coiffure au rayonnement national voire international a fragilisé les petites structures, les conduisant à rallier les chaînes organisées.

Le secteur de la coiffure est pénalisé par une baisse de la fréquentation féminine, qui a pu être compensée par une revalorisation de la fiche moyenne. Dans ce contexte de baisse de fréquentation, la vente de produits représente le principal levier de croissance pour les salons de coiffure hexagonaux et permet de dégager des marges élevées.

- Catégories d'acteurs

Il existe trois grandes catégories d'acteurs sur le marché :

- 1 les salons de coiffure traditionnels (indépendants et franchisés) représentant 87 % des entreprises du secteur au 1^{er} janvier 2006,
- 2 la coiffure à domicile,
- 3 les coiffeurs de studio (Haute Coiffure + coiffure pour le « show business »).

Il est à noter que la coiffure à domicile est en plein boom et représente désormais 13 % du secteur au 1^{er} janvier 2006 contre 1 % en 1997. Les modifications sociétales expliquent ce phénomène:

- les actifs d'aujourd'hui sont pressés et veulent optimiser leur temps,
- le vieillissement de la population a fait émerger une nouvelle demande en milieu hospitalier et en maisons de retraite.

- Les prestations dans les salons

Les prestations proposées dans les salons se sont étoffées au cours de ces dernières années :

- prestations traditionnelles : shampoing, coupe, brushing, couleur et permanente. Ces prestations constituent encore l'essentiel de l'activité des coiffeurs.
- prestations de coiffure élaborées : activités relatives à la pose de perruques, aux extensions, à la capilliculture. Ces prestations relèvent de l'activité des enseignes de luxe et de quelques indépendants parisiens.
- soins de beauté : soins d'esthétique
- vente de produits : commercialisation de produits en salons en partenariat avec des grandes marques ou sous la marque de l'enseigne. La vente de produits représente moins de 10% du chiffre d'affaires mais elle génère des marges élevées. La vente de produits capillaires est un axe majeur de diversification pour les groupes de coiffure.

- La clientèle

Elle se décompose en :

- particuliers : ils représentent l'essentiel des débouchés des coiffeurs pour ce qui concerne les prestations classiques ou élaborées,
- établissements hospitaliers et les institutions : suite à l'essor de la coiffure à domicile, réalisation des prestations auprès de malades dans les hôpitaux ou auprès du personnel militaire,
- milieux du spectacle, de la télévision et de la mode : les prestations sont généralement réalisées par les coiffeurs studio des grandes enseignes nationales ou internationales.

Selon l'enquête TNS Sofres, réalisée en juin 2006, 59% des femmes de 15 ans et plus déclaraient se rendre régulièrement chez leur coiffeur (au moins 4 à 5 fois par an). En moyenne le nombre de visites annuelles au salon de coiffure s'établit à 5,2.

En 2005, la fréquentation des hommes a progressé de 0,7% alors que la fréquentation des femmes reculait de 2,8%. Les tarifs moyens des prestations varient entre 18 et 48 euros et dépendent du segment sur lequel se positionne le salon de coiffure. Le segment du moyen-haut de gamme est celui qui génère le chiffre d'affaires le plus important (42% du CA en 2005). Les segments entrée et moyen de gamme comptent la part de clientèle la plus importante (35%) en raison de prix attractifs.

Les coiffeurs ont poursuivi les revalorisations tarifaires en 2006 : hausse des tarifs de 1,9%.

- L'environnement concurrentiel

Même si les indépendants constituent encore 70% du tissu commercial français, les chaînes se développent de plus en plus. Au total une trentaine d'enseignes interviennent sur le marché de la coiffure. Les chaînes ont affiché un taux de croissance de 2 à 3% sur l'année 2005.

- les indépendants : ils possèdent une clientèle d'habitues (des personnes âgées en général) qui fréquente assidûment les salons de coiffure ce qui leur permet de maintenir leur activité ;
- les chaînes de coiffure : disposant de ressources financières importantes et développant une stratégie globale, elles proposent un service complet et diversifié.
- la coiffure à domicile : elle représente 13% des entreprises du secteur au 1^{er} janvier 2006. Elle se développe à un rythme soutenu. Ce secteur bénéficie d'une bonne image et du vieillissement de la population.
- le « do it yourself » : réalisation des actes de coiffure par les ménages eux-mêmes.

La franchise est le mode de développement privilégié par les enseignes de coiffure. L'exploitation d'un nom reconnu permet au franchisé de limiter les risques d'échec. Les enseignes de coiffure se répartissent en :

- groupes multi-enseigne : ils misent sur des positionnements différents allant du haut de gamme à la coiffure discount

- groupes mono-enseigne : ils misent sur un positionnement haut de gamme grâce à des prestations de coiffure plus élaborées.

Le tableau suivant détaille les groupes mono et multi enseigne :

>200 salons	Jean Louis David	
	Dessange International	
	Saint Algue	
100>salons>200	Frack Provost	
	Michel Dervyn	Jean-Claude Biguine
	Saint Karl Diffusion	Sergio Bossi
50>salons >100	Top Model Coiffure	Eric Stipa
	Melvin	Lucie Saint Clair
		Mod's Hair
	Les groupes multi-enseigne	Les groupes mono-enseigne

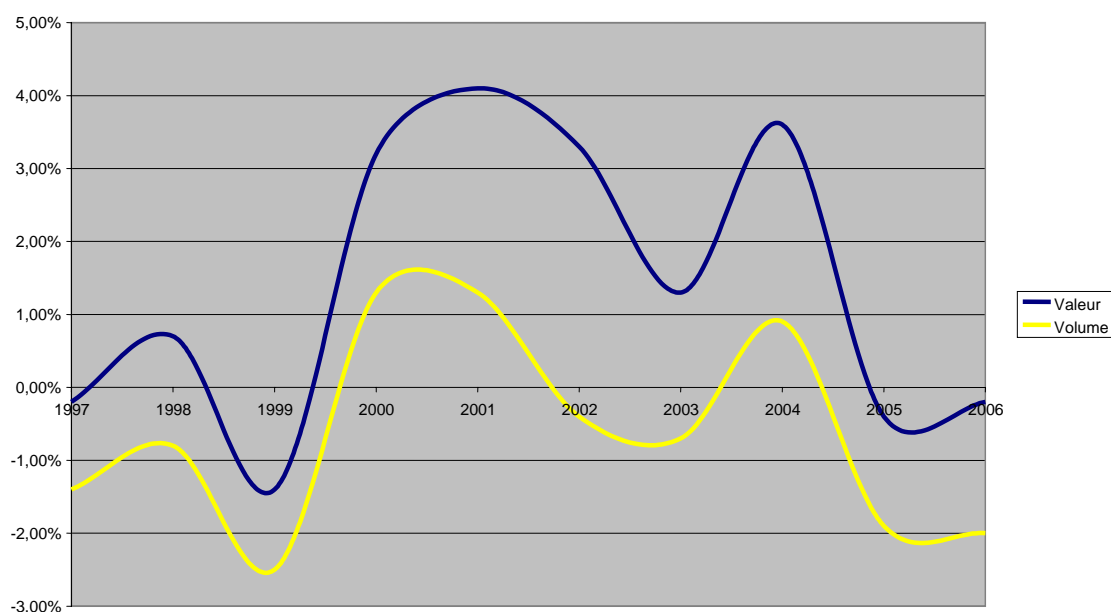
Source : étude Xerfi, mars 2007

FRANCK PROVOST dispose d'un positionnement moyen-haut de gamme.
 FABIO SALSA possède un positionnement entrée-moyen de gamme.

- Le chiffre d'affaires du secteur

Le marché de la coiffure en France a généré un chiffre d'affaires de 5,1 milliard d'euros en 2007 contre 4,9 milliards d'euros. (source : Fédération Nationale de la Coiffure).

Taux de croissance du chiffre d'affaires des salons de coiffure



(source Xerfi : indice de valeur, base 100 en 1995)

Le groupe Sorefico Coiffure S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 20 M€ en 2007, ce qui représente 0,39% du chiffre d'affaires du secteur de la coiffure en France.

Le chiffre d'affaires du secteur ne devrait guère progresser en 2008. Les salons de coiffure maintiendront leur activité grâce à la hausse des tarifs (2%) et la vente de produits capillaires et d'accessoires. Les salons indépendants seront le plus pénalisés par la tendance baissière liée aux problèmes de baisse du pouvoir d'achat.

- Les réseaux des franchisés

Le développement de la franchise au sein de la profession a permis de redynamiser l'activité sectorielle. Aujourd'hui une trentaine d'enseignes se partagent le marché, détenant environ 10% des salons et contribuant à un cinquième du chiffre d'affaires sectoriel.

Les principales enseignes comptabilisant plus de 200 salons sont les Groupes : SAINT-ALGUE (600 dans le monde), JEAN LOUIS DAVID (1 705 dans le monde), DESSANGE INTERNATIONAL (984 dans le monde), FRANCK PROVOST (530 dans le monde), JEAN CLAUDE BIGUINE (345 dans le monde). (Source Xerfi 2007).

2.3. FACTEURS DE RISQUE

Les risques sont abordés par ordre d'importance décroissante.

2.3.1. Risques juridiques

A – Litiges sociaux

Une provision pour risques a été constituée en fonction de l'analyse pour chaque cas des demandes du salarié, des éléments du dossier et de l'avancement des procédures.

Les provisions sont enregistrées après consultation des avocats mandatés dossier par dossier.

Au 31 décembre 2007, sur l'ensemble du Groupe, une provision de 22 K€ a été constatée pour couvrir des risques sur litiges sociaux (cf. annexe aux comptes consolidés - note 15).

B- Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

2.3.2. Risques liés aux facteurs de production

A - Loyers

La Société s'engage sur des baux de 9 à 12 ans. Le risque d'augmentation des loyers est lié aux baux de 12 ans où l'évolution des facteurs de commercialité peut justifier une augmentation du loyer dépassant l'indice des coûts de la construction. La part des magasins Sorefico Coiffure relevant de baux de 12 ans et venant à échéance dans 1 an est de 24 % du parc.

A ce jour, certains baux sont libres. En cas de non renouvellement, le groupe SOREFICO COIFFURE toucherait une indemnité d'éviction.

B – Marques

Les marques FRANCK PROVOST et FABIO SALSA sont mises gratuitement à disposition du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. pour une durée de 50 ans sans aucune possibilité de résiliation.

C – Perte d'un fournisseur

Le marché des produits de coiffure est très concentré et fortement concurrentiel. En cas de perte d'un fournisseur, le Groupe FRANCK PROVOST ne rencontrerait pas de difficulté majeure à se fournir auprès d'un concurrent, étant donné les volumes d'achats qu'il représente.

2.3.3. Risque de liquidité

Le financement de la Société est assuré par des apports en compte courant de Sorefico S.A.S. et par des emprunts auprès des établissements de crédit. En cas de besoin complémentaire, le Groupe FRANCK PROVOST COIFFURE assurerait le soutien financier (cf. Note 1.2.2. de l'annexe aux comptes consolidés).

➤ Emprunts auprès des établissements de crédit

Le tableau suivant résume les conditions d'emprunts au 31 décembre 2007 :

Etablissement	Emprunt	Durée	Taux	Dernier remboursement	Solde au 31/12/2007	A 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Couverture
BICS	750 000	60	Euribor 3M+1,4%	novembre 2009	303 426	158 818	144 608		non
NUGER	1 000 000	60	Euribor 3M+1,3%	août 2009	352 453	209 063	143 390		non
BICS	135 500	84	Euribor 3M+1,2%	mai 2011	71 032	20 292	50 740		non
BICS	112 000	84	Euribor 3M+1,2%	août 2011	62 631	16 627	46 004		non
BICS	152 000	84	Euribor 3M+1,2%	avril 2011	77 839	22 810	55 029		non
BRED	404 000	84	Euribor 1M+1,1%	juin 2011	217 340	60 386	156 955		non
BRED	346 000	84	Euribor 1M+1,4%	septembre 2011	198 576	51 392	147 184		non
BRED	435 000	84	Euribor 1M+1,4%	septembre 2011	249 656	64 612	185 043		non
BRED	285 000	84	Euribor 1M+1,4%	novembre 2011	170 259	42 103	128 156		non
BICS	298 000	84	Euribor 3M+1,2%	mars 2012	189 656	42 091	147 565		non
BRED	175 000	60	Euribor 3M+1,4%	décembre 2010	110 298	35 771	74 526		non
NUGER	300 000	60	Euribor 3M+1,3%	octobre 2009	115 983	62 363	53 619		non
CREDIT MUTUEL	1 000 000	60	Euribor 1M+055%	septembre 2009	350 000	200 000	150 000		non
CREDIT MUTUEL	545 000	84	Euribor 3M+1,1%	janvier 2012	330 893	77 858	253 035		non
BECM	581 062	84	Euribor 1M+1%	décembre 2013	498 558	90 052	394 443	14 063	non
NUGER	690 000	84	3,85% fixe	février 2013	526 827	93 971	414 179	18 677	non
NUGER	153 000	84	3,95% fixe	avril 2013	120 306	20 673	91 350	8 283	non
NUGER	216 000	84	4,09% fixe	janvier 2014	191 104	28 244	125 261	37 599	non
BICS	206 500	84	4,15% fixe	avril 2014	189 311	26 690	118 538	44 083	non
BNP	800 000	60	4,9% fixe	juillet 2012	740 264	148 220	592 044		non
CA	800 000	60	4,9% fixe	juillet 2012	740 550	147 729	592 821		non
TOTAL	9 384 062				5 806 962	1 619 766	4 064 491	122 705	

Le groupe SOREFICO COIFFURE S.A. a conclu avec le Crédit Mutuel des covenants susceptibles d'avoir un effet limitatif sur l'utilisation des facilités de crédit :

- les comptes annuels de Sorefico Coiffure Expansion ne doivent pas mettre en évidence un résultat net négatif pour plus de deux exercices consécutifs. Ce covenant est respecté puisque le groupe dégage un bénéfice au 31/12/2007.
- si les capitaux propres de Sorefico Coiffure Expansion ou le cas échéant la caution, deviennent inférieurs à la moitié du capital social, l'emprunteur ou la caution doivent reconstituer les capitaux propres dans un délai de 9 mois suivant l'arrêté des comptes ayant constaté cette situation.

Les établissements prêteurs ont pris des nantissements sur certains salons à hauteur des dettes restant dues conformément à la note 25 des comptes consolidés de Sorefico Coiffure.

En 2007, la société Sorefico Coiffure Expansion S.A. a souscrit 4 emprunts pour un total de 2 023K€ afin de reconstituer le fond de roulement et d'effectuer un remboursement partiel des comptes courants.

Le montant des découverts bancaires ou billets de trésorerie utilisés par le groupe SOREFICO COIFFURE s'élève à 600 235 € au 31 décembre 2007.

➤ Apports en compte courant

Avances en comptes courants	Montant initial	Durée (mois)	Taux	Montant total	au 31/12/2007	à 1 an	de 1 à 5 ans	<5 ans
Sorefico S.A.S.	N/A	N/A	5,41 %	N/A	3 282 270 €	3 282 270 €		

Les avances en compte-courant sont réalisées en fonction des besoins de trésorerie du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. Elles sont rémunérées au taux fiscal en vigueur.

Le taux indiqué est celui pratiqué sur 2007.

➤ Trésorerie

(en K€)	2007	2006	2005
Valeurs mobilières de placement	38	189	54
Disponibilités	855	312	717
Concours bancaires courants	-600	-968	-1 272
Trésorerie nette	293	-467	-501

La trésorerie du Groupe fait l'objet :

- d'un suivi au quotidien par le traitement journalier des opérations bancaires de chacun des salons (téléchargement des relevés quotidiens par salon).
- d'un suivi mensuel des rapprochements bancaires de chaque salon, avec une intégration automatique du chiffre d'affaires réalisé à encaisser.

➤ Besoin en fonds de roulement

Le BFR n'est pas significatif dans notre profession, les ventes étant réglées au comptant.

Le compte clients est de 9 K€ et le stock s'élève à 380 K€ au 31 décembre 2007. Les dettes fournisseurs sont de 1 540 K€. Les autres postes du BFR correspondent aux autres créances et autres dettes.

La variation du BFR est de 66 K€, à savoir :

(en K€)	2006	2007	Δ 2006-2007
Actif circulant	1 582	2 039	457
- Trésorerie	(500)	(893)	(393)
<i>Sous-total(I)</i>	<i>1 082</i>	<i>1 146</i>	<i>64</i>
Passif Dettes	15 506	14 609	(897)
- Dettes financières	(12 296)	(11 401)	895
<i>Sous-total (II)</i>	<i>3 210</i>	<i>3 208</i>	<i>(2)</i>
TOTAL (I-II)	(2 133)	(2 057)	66

Le groupe SOREFICO COIFFURE S.A. est donc financé :

- à court terme : par des billets de trésorerie et éventuellement par une augmentation des comptes courants avec le groupe FRANCK PROVOST.
- à long terme : grâce à l'amélioration de ses résultats d'exploitation, le groupe a pu obtenir des financements long terme auprès des établissements bancaires pour réaliser les acquisitions de filiales et de salons nécessaires à son expansion.

2.3.4. Risques de marché

A - Risque sur actions

La tenue de marché est assurée par la société CM-CIC Securities depuis le 2^{ème} trimestre 2005. Le contrat de tenue de marché est conclu avec la société Sorefico S.A.S.

Aucune action propre n'est détenue par le Groupe.

B - Risque de change

En raison de son activité le Groupe n'est pas soumis à un risque de change.

C - Risque de taux

Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers de couverture des risques de taux ou de change.

➤ Position nette d'endettement au 31/12/2007 (en K€) :

	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
Passifs financiers	1 620	4 064	123
Actifs financiers	893		
Position nette avant gestion	727	4 064	123
Hors bilan			
Position nette après gestion	727	4 064	123

- Analyse de sensibilité à l'évolution des taux

La Société a contracté quatre emprunts à taux fixe au cours de l'exercice. Les détails sur les emprunts se trouvent en Note 1.2.3.2 de l'annexe consolidée.

2.3.5. Risques liés à l'environnement

A - Marché – Conjoncture économique

L'influence de la conjoncture économique peut se faire ressentir en cas de crise avérée, mais il est clair que la coiffure est considérée dans nos Sociétés comme un produit de consommation courante. La dépendance à la conjoncture économique est par conséquent limitée.

B - Concurrence

Le Groupe doit faire face au développement des chaînes de franchises. Au total, une trentaine d'enseignes interviennent sur le marché de la coiffure. Toutefois, l'enseigne FRANCK PROVOST dispose d'un positionnement moyen-haut de gamme et sur ce segment, les chaînes de franchises sont des concurrents éloignés dans la mesure où leur implantation se fait en priorité en centre-ville. La menace concurrentielle apparaît donc limitée.

C - Réglementation

Le Groupe n'anticipe pas de risque particulier lié à l'évolution de la réglementation.

D - Technologie

De par la nature de l'activité, ce risque est particulièrement faible.

E - Prix consommateurs

Les prix exercés par les professionnels de la coiffure sont libres depuis 1986. Certaines chaînes de coiffure ont lancé des enseignes plus économiques afin de séduire une clientèle plus large. Cependant, ces enseignes « discount » proposent des services minimalistes (coupe et brushing). SOREFICO COIFFURE est relativement peu sensible à l'évolution du segment discount puisqu'il bénéficie d'un positionnement moyen-haut de gamme.

F – Risques industriels

Néant.

G – Politique environnementale

(Décret n° 2002 – L 21 du 20 février 2002, art., D 143-3). L'activité du Groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison) et de prestations de services. Elle peut être considérée comme globalement non polluante. Aussi, elle n'a pas développé jusqu'à présent d'indicateurs dédiés.

- i) Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique : néant.
- ii) Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière : de par son activité de distribution, le Groupe se doit de respecter les dispositions du Code de la Consommation. Les points sur lesquels une attention toute particulière est portée, sont l'information relative aux prix, aux promotions, aux conditions générales de vente.
- iii) Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement : des mesures sont prises afin de limiter les consommations d'électricité et de gasoil.
- iv) Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement : néant.
- v) Montant des prévisions et garanties pour risques en matière d'environnement : néant.
- vi) Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement : néant.
- vii) Objectifs assignés aux filiales à l'étranger : non applicable.

2.3.6. Autres risques potentiels

En 2006, le litige avec un de nos anciens fournisseurs a été résolu.

2.3.7. Engagements hors bilan complexes

Tous les engagements hors-bilan sont présentés dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés. Aucun engagement hors bilan n'a été omis selon les normes comptables en vigueur.

Les engagements donnés par le Groupe concernent la couverture de dettes auprès des établissements de crédit et des fournisseurs par des nantissements de fonds de commerce à hauteur de 3 645 K€ au 31 décembre 2007.

Les locations immobilières concernent des baux commerciaux, renouvelables, avec des loyers conditionnels en fonction du chiffre d'affaires et avec une indexation (cf. note 26. de l'annexe aux comptes consolidés).

La Groupe n'a pas d'autres engagements hors bilan complexes.

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux (en €) :

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans
Dettes à long terme (notes 13 des annexes consolidées)	10 801 781			
Autres obligations à long terme (locations immobilières) (note 26 des annexes consolidées)	8 614 573	2 077 415	4 402 920	2 134 238
Total	19 416 354			
Autres engagements commerciaux	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans
Concours bancaires (note 13 des annexes consolidées)	600 325	600 325		
Total	600 325	600 325		

2.3.8. Assurance et couvertures de risques

Sorefico Coiffure a une assurance multirisque et pertes d'exploitation. Tous les salons sont assurés et couverts contre tous les risques significatifs.

Les contrats d'assurance ont été revus en janvier 2006 et Sorefico Coiffure est assuré pour son activité auprès de GAN à compter du 1^{er} janvier 2006.

La prime appelée pour l'exercice 2006, hors adjonction en cours d'année, s'élève à 48 946 € pour les risques suivants :

- incendies et événements annexes
- dégâts des eaux et gel
- événements climatiques
- accidents électriques
- bris de glace et d'enseigne
- vol
- vol des fonds à l'extérieur des locaux
- attentat et vandalisme
- catastrophes naturelles
- pertes d'exploitation
- perte de la valeur vénale du fonds
- responsabilité civile liée à l'activité
- protection juridique. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le groupe Sorefico Coiffure est assuré auprès d'AGF pour cette garantie.

Les capitaux garantis sont fonction du chiffre d'affaires de chaque salon. La valeur vénale est garantie à concurrence de 100% du chiffre d'affaires.

Toutes les mesures de sécurité imposées par la législation en matière de centres commerciaux sont appliquées dans les salons.

2.4. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat et sur son Groupe, que ceux déjà mentionnés dans le présent document.

2.5. EFFECTIFS, MANAGEMENT

A - La construction des équipes

Le développement de Sorefico Coiffure dépend entièrement de la qualité et du potentiel de développement de ses équipes.

Ce processus de développement est la première richesse de Sorefico Coiffure.

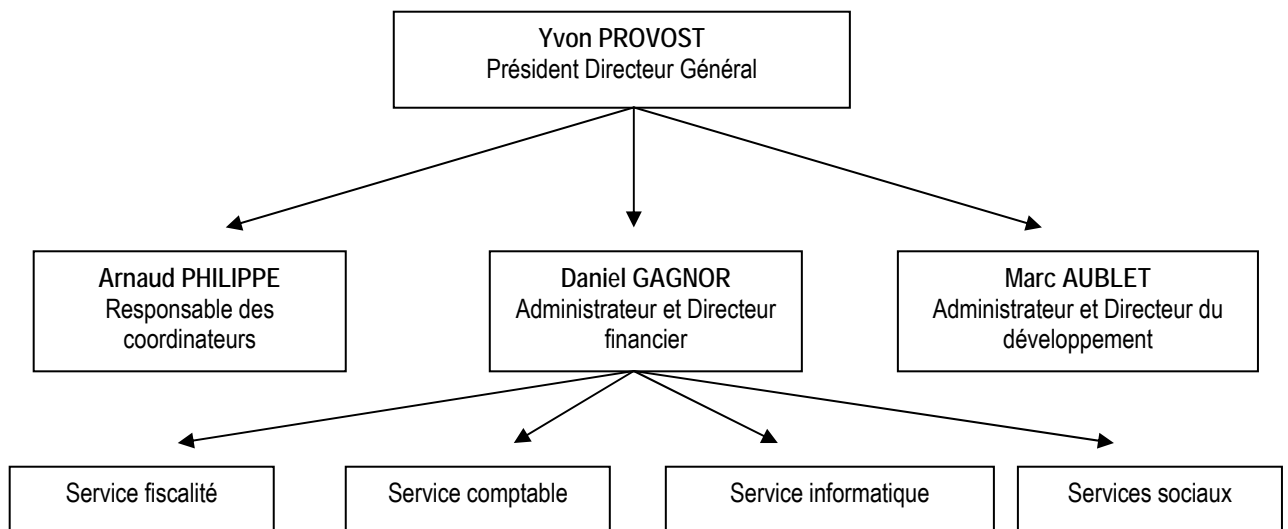
B – Le management

Le management du Groupe se compose comme suit :

- Monsieur Yvon PROVOST, Président-Directeur Général
- Monsieur Daniel GAGNOR, Directeur Financier
- Monsieur Marc AUBLET, Directeur du Développement

Hormis les organes sociaux classiques, la Société n'a pas mis en place d'organe spécifique de gouvernement d'entreprise.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007 :



C – L'effectif

Le Groupe totalise un effectif moyen de 450 personnes au 31 décembre 2007 dont 7 cadres et 409 employés.

L'organisation fonctionnelle d'un salon de coiffure du Groupe SOREFICO COIFFURE S.A. est la suivante :

- 1 manager
- 1 technicienne
- des coiffeurs
- des apprentis

La moyenne d'âge est de 30 ans (hors apprenti), le salaire brut moyen mensuel s'élève à environ 1.500 € pour la province et 1.700 € à Paris et région parisienne (hors apprentis).

La répartition par âge des effectifs est composée de 2 % de – de 20 ans, 58 % de 20 à 30 ans, 25 % de 30 à 40 ans, 10 % de 40 à 50 ans et 5 % de + de 50 ans.

Au cours des trois derniers exercices, l'effectif moyen a évolué comme suit :

	Cadres	Employés	Total
2005	10	372	382
2006	9	409	418
2007	7	444	450

D – La politique de formation

Le savoir-faire est le fer de lance de toute enseigne. Il est essentiel d'associer services et produits afin de créer un certain niveau de fidélisation auprès de la clientèle.

Ces formations sont dispensées à l'ensemble du personnel au sein de notre centre de perfectionnement qu'est l'Académie FRANCK PROVOST INTERNATIONAL (voir Convention Collective de la Coiffure numéro 3159).

Le budget dépensé par le Groupe en ce qui concerne la formation est d'environ 107K€ sur l'exercice 2007 (cf. 2.2.2.).

2.6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement est structurée autour de la création de nouveaux salons et l'acquisition de salons en centres commerciaux.

➤ 2008

Au 31 janvier 2008, la société a financé l'acquisition du salon dans le centre commercial d'Istres par emprunt.

➤ 2007

La Société a réalisé les investissements suivants :

- ouverture d'un salon dans le centre commercial Bab 2 à Anglet financé par emprunt pour 581 K€ ;
- acquisition d'un salon à Wasquehal dans un centre commercial financé par emprunt pour 216 K€ ;
- travaux d'aménagements dans le salon de Brétigny pour 216 K€ suite à un déménagement imposé par le bailleur (indemnisé à hauteur de 150K€).

➤ 2006

Les investissements suivants ont été réalisés sur le premier trimestre 2006 :

- acquisition d'un salon dans le centre commercial de Saint-Orens pour 690 K€ ;
- création d'un salon à Calais dans le cadre de l'ouverture d'un centre commercial pour 153 K€.

Ces investissements ont été financés par emprunts.

En novembre, la Société a ouvert un salon dans l'extension du centre commercial de Wasquehal pour 43 K€. Ce salon a été financé sur fonds propres.

Les investissements consentis en 2006 pour 489 K€ ont porté essentiellement sur l'agencement et l'aménagement des salons créés et acquis sur l'exercice. Ils ont été financés par emprunts.

➤ 2005

Au cours de l'exercice 2005, la Société a ouvert un salon à Chalons en Champagne et a acquis un salon à Castres pour 433 K€ et un salon à Clichy pour 260 K€. Les acquisitions des salons de Castres et de Clichy ont été financées par emprunts.

Les investissements consentis en 2005 pour 300 K€ ont porté essentiellement sur l'agencement et l'aménagement des salons créés et acquis sur l'exercice. Ils ont été financés par emprunts.

3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

- Dénomination sociale

Sorefico Coiffure S.A.

- Siège social

53, avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS.

- Forme juridique

Société anonyme.

- Durée

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 9 juillet 1992, date de constitution, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Date d'expiration : 9 juillet 2091

- Objet social

« Article 2. Objet social

La Société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte, notamment par voie de gérance salariée ou de location-gérance, de fonds de commerce spécialisés dans la distribution de produits de services de coiffure et plus généralement dans les activités de commerce de proximité ; la prise de participations directes ou indirectes, la souscription, l'achat ou l'échange de titres ou de droits sociaux, ainsi que la création, l'acquisition, la gestion ou la cession, par voie d'achat, de vente, d'apport, d'échange, de fusion, de scission ou autrement de toute entreprise française et étrangère spécialisée dans la distribution de produits de services de coiffure et plus généralement dans les activités de commerce de proximité. »

- Franchissement de seuil

Article 1^{er} (Règlement n°97-01)

Lorsqu'en application de l'article L233-7, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont les actions sont cotées sur un marché réglementé, elle est tenue de déclarer les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir.

La non-déclaration des franchissements de seuil entraînerait pour les propriétaires des titres et jusqu'à régularisation la privation des droits de vote et le différé du paiement du dividende.

- Numéro RCS

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 388 020 844. Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social ci-dessus.

- Code NAF

741J

- Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- Membres des organes d'administration et de direction

Article 13 des statuts

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de deux ans au moins et de six ans au plus.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur est réputé démissionnaire d'office.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Article 16 des statuts

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration qui porte le titre de Directeur Général.

- Participation aux Assemblées Générales

Articles 20 des statuts

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Elles ont lieu au siège social ou en tout autre endroit désigné par l'auteur de la convocation.

Article 21 des statuts

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales, dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité. Toutefois, leur droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription en compte de leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur doivent justifier de leur identité et de leur qualité d'actionnaire par le dépôt, cinq jours au moins avant l'assemblée, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat établi par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire et constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites sur ce compte.

Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

- Droit de vote double

Date : à la création de la Société

Article 23 des statuts

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital que ces dernières représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également, dès leur émission, aux actions nominatives émises à l'occasion d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le délai de deux ans commence à courir dès l'inscription en compte nominatif des dites actions.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au dit article.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. Capital

Au 31 décembre 2007, le capital social est fixé à la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-neuf euros et quarante neuf cents (2 487 969,49 €). Il est divisé en trois millions deux cent soixante-quatre mille deux (3 264 002) actions, toutes de même catégorie et de nominal 0,7622 €. Au 31 décembre 2007, le capital social est intégralement libéré.

- Rachat d'actions

La Société n'envisage pas à ce jour un programme de rachat de ses propres actions.

- Franchissement de seuil

En l'absence de dispositions statutaires, les sanctions légales sur le non respect des déclarations de franchissement de seuil s'appliquent.

Au cours de l'année 2007, il n'y a eu aucun franchissement de seuil et aucun n'a eu lieu depuis la clôture de l'exercice.

- Conditions statutaires de modification du capital

Les statuts ne prévoient pas de modification de capital et des droits respectifs des différentes catégories d'actions autres que les dispositions légales.

3.2.2. Titres non représentatifs du capital

Il n'y a pas de titres non représentatifs du capital.

3.2.3. Capital autorisé non émis

- L'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (dirigeants) de la Société (et de sociétés qui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise.

En vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises a été supprimé en faveur de ces personnes.

Cette autorisation est valable 2 ans à compter de l'Assemblée du 15/06/07.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations devant être réalisées par utilisation de la présente autorisation est limité à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation. Le prix des actions à émettre, en application du 1^{er} § de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Aucune augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription n'a eu lieu.

3.2.4. Pactes d'actionnaires

Il existe un pacte d'actionnaires en date du 29 mars 2002 (publié au CMF sous la référence 202C0410 du 11 avril 2002) et qui s'est terminé au 31 décembre 2005.

A partir du 1^{er} janvier 2006, le pacte d'actionnaires étant devenu caduque, les personnes agissant de concert ont repris leur libre disposition.

Il n'y a aucun autre pacte ou convention, à la connaissance de la Société, qui serait de nature à avoir un impact significatif sur le cours du titre.

3.2.5. Contrat de tenue de liquidité

Ce contrat est assuré par CM-CIC SECURITIES depuis le 2^{ème} trimestre 2005.

3.2.6. Historique du capital social au cours des trois dernières années

Il n'y a pas eu de modification du capital social au cours des trois dernières années. La dernière modification de capital remonte au 28/10/1999 avec une augmentation du capital avec droit préférentiel de souscription.

3.3. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL

A la connaissance de la Société et compte tenu des achats fermes, la liste des actionnaires possédant plus de 5 % du capital de la Société à la date du 31 décembre 2007 :

Actionnaire	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Sorefico S.A.S.	2 279 292	69,83%	4 553 658	73,04 %
ARTAL Holland Bv	479 911	14,70 %	959 822	15,40 %
Autres Actionnaires au nominatif	215 821	6,61%	431 642	6,92 %
Actionnariat au porteur	288 978	8,85%	288 978	4,63%
Total	3 264 002	100,00 %	6 234 100	100,00 %

Le nombre d'actionnaires nominatifs est de 35 (source : Natixis). La société ne connaît pas le nombre total de ses actionnaires.

Ces actionnaires nominatifs se répartissent comme suit :

- Sorefico	1
- Artal	1
- Administrateurs de la société	4
- Public	<u>29</u>
	35

❖ Principaux actionnaires

SOREFICO S.A.S.:

Société non cotée, de droit français ayant son siège à LEVALLOIS PERRET (92) et exploitant de 8 fonds de commerce de coiffure, situés dans des centres commerciaux de la région parisienne, sous enseigne FRANCK PROVOST ou FABIO SALSA. Cette Société est détenue à 100% du capital et des droits de vote par la société Franck Provost Coiffure S.A.S..

Principales données financières :

(en K€)	SOREFICO S.A.S.		FRANCK PROVOST COIFFURE S.A.S.	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actif immobilisé	15 719	16 000	38 096	35 796
Dont participations financières	10 140	10 372	35 132	34 530
Créances	91	120	12 779	10 660
Disponibilités + VMP	418	251	6 554	5 695
TOTAL ACTIF	16 525	16 686	58 163	52 306
Capitaux propres	12 195	11 270	38 193	32 073
Dettes financières	2 533	3 604	11 571	13 778
Autres dettes	1 612	1 586	8 299	6 130
TOTAL PASSIF	16 525	16 686	58 163	52 306
Chiffre d'affaires	9 063	8 685	22 765	17 546
Résultat d'exploitation	1 306	1 313	5 683	3 590
Résultat net	925	837	4 968	4 761

Artal Holland Bv :

Artal Holland Bv est une holding de financement, basée en Hollande. Elle est détenue à 100% par la société Artal Luxembourg, holding diversifiée dans un nombre varié d'activités, principalement dans le secteur de la consommation aux USA et en Europe. Le groupe Artal est notamment actionnaire de la société Weight Watchers International et de CWF (Children Worldwide Fashion).

❖ *Principales modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années*

Au cours des trois dernières années à la date du 31 décembre, la liste des actionnaires possédant plus de 5% du capital de la Société, est la suivante (source : registre lié au pacte d'actionnaires) :

Actionnaire	% Capital			% Droits de vote		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Sorefico S.A.S.	69,83	69,83	69,83 %	73,26 %	72,97 %	73,04 %
Artal Holland Bv et concertos	%	%	14,70 %	21,554 %	15,38 %	15,40 %
<i>Sous-total pacte d'actionnaires</i>	21,13	14,70	N/A	94,82 %	N/A	N/A
	%	%	15,47 %	5,18 %	11,64 %	11,55 %
Public	90,96	N/A				
	%	15,47				
	9,06 %	%				
TOTAL	100 %	100%	100%	100%	100%	100%

❖ *Nantissement des titres de la Société et de ses filiales*

Néant.

❖ *Garanties et sûreté sur les titres de capital*

Néant.

3.4. MARCHE DES TITRES

Date et cours d'introduction : Introduction du Groupe le 3 mai 1996 à 12,50 € (82 FRF)

Place de cotation : Bourse de Paris – Eurolist Compartiment C

Mode de cotation : Cotation au fixing

Code ISIN : FR0000054272

Code Bloomberg : JCA FP

Code Reuters : JCA.LN

FTSE : 526

Nombre de titres admis : 3 264 002

Marché de l'action avec plus haut et plus bas par mois, en cours et en volume

Mois	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Cours moyen (en €)	Dernier cours (en €)	Volumes moyens quotidiens
Janv-07	5,00	4,10	4,55	4,60	332,3
Févr-07	4,80	4,16	4,48	4,40	97,5
mars-07	4,65	4,10	4,38	4,19	110,0
avr-07	4,19	3,66	3,93	4,10	157,7
mai-07	4,50	4,00	4,25	4,40	180,4
juin-07	4,75	3,70	4,23	4,74	93,2
juil-07	4,80	4,25	4,53	4,27	352,6
Août-07	4,27	4,00	4,14	4,00	45,7
Sept-07	3,87	3,61	3,74	3,72	90,5
oct-07	4,01	3,70	3,86	4,01	44,5
Nov-07	4,36	3,75	4,06	4,33	287,9
déc-07	4,45	4,39	4,42	4,41	106,5
Janv-08	4,50	4,37	4,44	4,37	206,0
Févr-08	4,59	4,06	4,33	4,58	4,0
mars-08	4,65	4,16	4,41	4,45	167,6

(Source Euronext)

3.5. DIVIDENDES

La Société n'a à ce jour distribué aucun dividende et n'envisage pas d'en verser pour le prochain exercice. Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices. A moyen terme, la politique future de la Société en matière de distribution sera d'affecter au versement de dividendes environ 10 % du résultat net dès que le compte report à nouveau débiteur sera soldé. La Société a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

4 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

4.1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 20 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne (l'article L.225-37 du Code de Commerce – loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003). Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne. Approbation des comptes afférents audit exercice. Quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Approbation des comptes consolidés afférents audit exercice.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-38 et de l'article L.225-42 du Code de commerce. Approbation dudit rapport.
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Approbation des charges non déductibles visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Dans ce rapport, votre Conseil d'Administration présente un résumé de l'activité du groupe au cours de l'exercice 2007 et évoque ses perspectives d'avenir.

1. SITUATION ET EVOLUTION DU GROUPE

COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE SOREFICIO COIFFURE (SOCIETE MERE)

Les états financiers consolidés, de l'année 2007, ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'elles adoptées par l'Union Européenne. Ces états financiers consolidés sont les troisièmes établis selon ces nouvelles normes.

A. Commentaires sur les comptes consolidés

Le chiffre d'affaires net consolidé de l'exercice s'élève à 20,45 M€, en augmentation de 9% par rapport à l'exercice 2006 (18,7 M€).

Le résultat opérationnel est de + 1,74 M€, à comparer à + 1,16 M€ pour l'exercice 2006.

Le coût de l'endettement financier s'élève à 0,62 M€, contre 0,50 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net du groupe s'élève à 1,20 M€ contre 0,73 M€ pour l'année précédente. Le total du bilan consolidé du groupe atteint 15,80 M€ au 31 décembre 2007. Les actifs non-courants s'élèvent à 13,7 M€. Ils sont essentiellement constitués :

- des immobilisations incorporelles comprenant les goodwill et droits d'entrée à hauteur de 10,7 M€,
- des agencements, équipements et autres immobilisations corporelles à hauteur de 2,4 M€.
- des actifs financiers à hauteur de 0,5 M€

L'endettement financier externe auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

- à long terme	4,19 M€
- à court terme	2,22 M€

Par ailleurs, les avances en comptes courants dues aux Sociétés SOREFICO (EX SOREFICO COIFFERIE) et FRANCK PROVOST COIFFURE s'élèvent à 4,99 M€ au 31 décembre 2007.

Les dettes fournisseurs de 1,54 M€ à la clôture 2007 sont en diminution par rapport à 2006 qui s'élève à 1,66 M€. Les autres dettes s'élèvent à 1,66 M€, contre 1,55 M€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2007, les disponibilités sont de 0,89 M€, à comparer à 0,50 M€ au 31 décembre 2006.

Les principaux chiffres clés, pour l'année 2007, sont, au niveau consolidé, les suivants:

- Chiffre d'affaires : 20,45 millions d'euros HT
- Résultat opérationnel courant : + 1,65 millions d'euros
- Résultat net : 1,20 millions d'euros
- Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier : 1,56 M d'euros
- Capitaux propres : + 1,11 millions d'euros

Au cours de l'exercice, la société a mis en exploitation un salon sis ANGLETT (64), le 02 janvier 2007.

A ce jour, le Groupe SOREFICO COIFFURE est propriétaire de 49 salons dont 36 sont exploités sous l enseigne FRANCK PROVOST et 13 salons sont exploités sous l enseigne FABIO SALSA. La totalité de salons est implantée dans les galeries marchandes des centres commerciaux.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Charges de Personnel / CA HT :

2006 → 53,14 %
2007 → 51,20 %

Répartition du CA :	Prestations	Ventes
2006 →	92,08 %	7,92 %
2007 →	91,44 %	8,56 %

Répartition de la clientèle :	Dames	Messieurs
2006 →	55.60 %	44.40 %
2007 →	55 %	45 %

Nombre de clients par salarié et par an :

2006 → 1.629
2007 → 1.536

B.1. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

1.2.1.1 Clients et autres débiteurs

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit étant donné que les prestations de coiffure sont payées comptant par les clients.

Les autres débiteurs correspondent essentiellement à des organismes sociaux, fiscaux, ...

1.2.1.2 Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des placements à court terme liquides. La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

1.2.1.3 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

1.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe réalise des prévisionnels de résultat et de trésorerie pour chacun des salons de coiffure qu'il détient, ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie et à optimiser son retour de trésorerie sur investissements.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues dans le mois suivant, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, le Groupe maintient les lignes de crédit suivantes :

- 600 K€ de billet de trésorerie, qui porte intérêt à 5,138% au 31 décembre 2007,
- un financement externe est mis en place pour chaque investissement significatif de croissance externe (rachats de salons).

Le groupe a conclu avec le Crédit mutuel des covenants susceptibles d'avoir un effet limitatif sur l'utilisation des facilités de crédit :

- Les comptes annuels ne doivent pas mettre en évidence un résultat net négatif sur plus de deux exercices consécutifs.
- Si les capitaux propres de l'emprunteur, ou le cas échéant la caution, deviennent inférieurs à la moitié du capital social, l'emprunteur ou la caution doivent reconstituer les capitaux propres dans un délai de 9 mois suivant l'arrêté des comptes ayant constaté cette situation.

Au 31 décembre, les covenants bancaires sont respectés.

1.2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

1.2.3.1 Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change.

1.2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le groupe a contracté sur l'exercice des emprunts à taux fixe. Les emprunts à taux fixe représentent 43% de l'endettement au 31 décembre 2007 contre 57% pour les emprunts à taux variable. Le groupe n'anticipe pas une baisse des taux par rapport aux taux des emprunts à taux fixe de nature à pénaliser de façon significative son résultat financier.

La sensibilité à une variation de 1% du taux d'intérêt sur ces emprunts s'établit à :

- 1 154 K€ (position nette à taux variable à moins d'un an)x 1% soit 12 K€
- Montant des charges financières acquittées en 2007 : 265 K€
- Impact relatif de l'évolution des taux de 1% sur les charges financières du groupe : 4,5%

1.2.3.3 Autres risques de marché

Aucun autre risque de marché n'est identifié.

1.2.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Cette politique s'est traduite sur les derniers exercices par la volonté du Conseil d'Administration d'assainir la situation financière du Groupe et de renouer avec les résultats.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

B.2. COMPTES SOCIAUX DE SOREFICO COIFFURE S.A. (SOCIETE MERE)

Cette société n'a qu'une activité de holding, animatrice de son groupe. Elle facture des prestations de services à ses filiales pour un montant de 446.324 €.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2007 à 9,34 M€.
Le résultat net de SOREFICO COIFFURE s'établit à + 1,73 M€.

Le résultat de l'exercice 2007 a été marqué par une reprise de provision pour dépréciation des titres de participation de 1,59 M€ (dont 1,05 M€ pour les titres Salons de France et 0,54 M€ pour les titres Sorefico Coiffure Expansion).

Le total du bilan pour l'exercice 2007 s'élève à 10,90 M€ contre 9,3 M€ en 2006.

B.3. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le résultat net est passé de 1,81 M€ à 1,72 M€ compte tenu d'une reprise de provision pour dépréciation des titres de participation de 1,59 M€ contre 1,69 M€ pour l'exercice précédent.

L'endettement auprès du groupe FRANCK PROVOST COIFFURE est resté stable.

B.4 L'ACTIVITE DES FILIALES

1 - SALONS DE FRANCE (SARL)

Il s'agit d'une société Holding. Après une reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation de 1.246.647 €, le résultat net, au cours de l'exercice 2007, s'élève à 1.052.956 € de bénéfice contre 1.129.137 € de bénéfice pour l'exercice précédent.

2 - SOREFICO COIFFURE EXPANSION (S.A)

Au cours de l'exercice 2007, son chiffre d'affaires s'établit à 18.948.342 € contre 17.608.669 € pour l'exercice précédent et son résultat s'élève à 1.117.782 € de bénéfice contre 692.765 € de bénéfice pour l'exercice précédent.

3 - HAIR C.C BOULAZAC (EURL)

Filiale de la Société SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Au cours de l'exercice 2007, son chiffre d'affaires s'établit à 259.682 € contre 266.486 € pour l'exercice précédent et son résultat s'élève à 12.836 € de bénéfice contre 10.753 € de bénéfice pour l'exercice précédent.

4 - HAIR C.C MARSAC (EURL)

Filiale de la Société SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Au cours de l'exercice 2007, son chiffre d'affaires s'établit à 484.461 € contre 467.711 € pour l'exercice précédent et son résultat s'élève à 21.991 € de bénéfice contre un bénéfice de 30.513 € pour l'exercice précédent.

5 - HAIR CHAMPS (EURL)

Filiale de la Société SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Au cours de l'exercice 2007, son chiffre d'affaires s'établit à 313.866 € contre à 368.164 € pour l'exercice précédent et son résultat s'élève à 54.682 € de bénéfice contre 75.703 € de bénéfice pour l'exercice précédent.

2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) En application de l'article L.233-6 du Code de commerce,

nous vous précisons que :

i) les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

En effet, ces comptes ont été établis suivant les nouvelles normes concernant la définition et comptabilisation des Actifs et sont conformes à la réglementation en vigueur.

ii) la société n'a acquis aucune participation.

iii) les sociétés contrôlées au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- Salons de France, Société à responsabilité limitée au capital de 1.901.374,63 € dont le siège social se trouve au 90/92 rue Baudin – 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 387 976 442, à hauteur de 99 % de son capital social,
- SOREFICO COIFFURE EXPANSION, Société anonyme au capital de 190.277,72 € dont le siège social se trouve au 90/92 rue Baudin – 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 312 549 587, à hauteur de 30,15% de son capital social,
- HAIR C.C BOULAZAC
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 19.200 €
dont le siège social se trouve au 90/92 rue Baudin – 92300 LEVALLOIS-PERRET
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 328 823 901
- HAIR C.C MARSAC
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €
dont le siège social se trouve au 90/92 rue Baudin – 92300 LEVALLOIS-PERRET
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 397 859 968
- HAIR CHAMPS
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €
dont le siège social se trouve au Centre Commercial CARREFOUR, avenue des Pyramides – 77420 CHAMPS SUR MARNE
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro B 378 485 031

4) en application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que :

La Société SOREFICO (EX SOREFICO COIFFERIE) détient, au 31 décembre 2007, une participation supérieure à 66,66 % du capital et à 50% des droits de vote de notre Société.

ARTAL HOLLAND BV détient, au 31 décembre 2007, une participation supérieure au 10ème du capital et des droits de vote de notre société.

- 5) en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices,
- 6) L'Assemblée Générale, en date du 15 juin 2007, statuant en application des articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de Commerce et l'article L.443-5 du Code du Travail, a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et des sociétés qui étaient liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce), adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Le droit préférentiel de souscription aux actions qui pouvaient être émises a été supprimé en faveur de ces personnes.

Cette autorisation est valable deux ans à compter de l'Assemblée du 15 juin 2007.

Le montant nominal maximum de la ou les augmentations est limité à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation.

Le prix des actions à émettre ne peut être inférieur de plus de 20% à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, ni supérieure à cette moyenne.

Aucune augmentation de capital, par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription, n'a eu lieu à ce jour.

Il n'existe aucune autre délégation en cours de validité.

- B) En application des articles L.223-29 et L.233-30 du Code de commerce et D. 251-alinéa 2 et D.242-11,

nous vous précisons que :

- 1) Il n'existe aucune action d'auto contrôle,
- 2) Il n'existe aucune participation croisée,
- 3) Il n'existe aucun rachat d'actions propres,

- C) En application de l'article L.225-102.1 du Code de commerce,

nous vous précisons que :

1) Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés durant l'exercice 2007 par la Société à Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'administration de la société.

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés, durant l'exercice 2007 par la Société, aux administrateurs suivants :

- * Monsieur Yvon PROVOST,
- * Monsieur Daniel GAGNOR,
- * Monsieur Marc AUBLET,
- * Société INVUS UK Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN,

2) Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés à Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration, par une des sociétés contrôlées au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce,

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés, par une des sociétés contrôlées, au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce, aux administrateurs suivants :

- * Monsieur Yvon PROVOST,
- * Monsieur Daniel GAGNOR,
- * Monsieur Marc AUBLET
- * Société INVUS UK Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN,

3) Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés à Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration, par la société SOREFICO (Ex SOREFICO COIFFERIE), société contrôlante, au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce,

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés, par la société SOREFICO (Ex SOREFICO COIFFERIE), société contrôlante, au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce, aux administrateurs suivants :

- * Monsieur Yvon PROVOST,
- * Monsieur Daniel GAGNOR,
- * Monsieur Marc AUBLET
- * Société INVUS UK Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN,

4) Aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celle-ci.

Aucun engagement n'a été pris par la société, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celle-ci au bénéfice des administrateurs suivants :

- * Monsieur Yvon PROVOST,
- * Monsieur Daniel GAGNOR,
- * Monsieur Marc AUBLET
- * Société INVUS UK Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN,

5) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux est la suivante :

Monsieur Yvon PROVOST

Né le 12 décembre 1946 à LE LUDE (72800)
Demeurant : 14 Rue Ancelle - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Monsieur Yvon PROVOST, a été nommé le 24 avril 2002, en remplacement de Monsieur Jacques MAYADOUX, et son mandat a été renouvelé, le 28 juin 2002, pour une durée de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat a été, à nouveau, renouvelé, le 24 juin 2004, pour une durée de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Président Directeur Général de : SA SOREFICO COIFFURE

Président Directeur Général de : SA SOREFICO COIFFURE
EXPANSION

Président de : SAS FABIO SALSA
SAS FRANCK PROVOST COIFFURE
SAS SOREFICO
SAS HAIR CC AQUITAINE
SAS HAIR CC GERS
SAS PROVOST PARTICIPATIONS

Administrateur de: SA ELEXIA

Gérant de : EURL CPHC
EURL HAIR ARCUEIL (Ex JFG DIJON III)
EURL HAIR CHELLES
EURL F.P COMMERCE
EURL F.P EXTENSION
EURL FRANCK PROVOST RIVE DROITE
EURL HAIR ADAM (ex HAIR SAINT DENIS)
EURL HAIR BOULOGNE II
EURL HAIR CALUIRE (ex HAIR CAMBRONNE)
EURL HAIR CAREME
EURL HAIR C.C DIJON
EURL HAIR C.C NIORT
EURL HAIR C.C MARSAC
EURL HAIR C.C BOULAZAC
EURL HAIR CHAMPS
EURL HAIR CHATOU

EURL HAIR CROISSY
 EURL HAIR DRAGUIGNAN (ex JFG DIJON II)
 EURL HAIR DUNKERQUE (ex HIAR BOULOGNE)
 EURL HAIR POITIERS (ex HAIR DUROC)
 EURL HAIR FELIX
 EURL HAIR HAUSSMANN
 EURL HAIR INVALIDES
 EURL HAIR LABEGE
 EURL HAIR LAFFITTE
 EURL HAIR LEVALLOIS
 EURL HAIR LONGCHAMP
 EURL HAIR MALESHERBES
 EURL HAIR MATHURINS
 EURL HAIR NEUILLY
 EURL HAIR PAU (ex SARCO)
 EURL HAIR PERRET
 EURL HAIR POMPE
 EURL HAIR RONCQ
 EURL HAIR MONTESSON (Ex HAIR ROUBAIX)
 EURL HAIR SAINT CYR
 EURL HAIR SAINT GERMAIN
 EURL HAIR SAINT HONORE
 EURL HAIR SENART
 EURL HAIR SERRIS
 EURL HAIR SHOW
 EURL HAIR SAINT SEVER (Ex HAIR SEBASTOPOL)
 EURL HAIR SQUARE
 EURL HAIR TAVERNY (ex HAIR CHESNAY II)
 EURL HAIR TOURNEFEUILLE (ex JFG DIJON)
 EURL HAIR VENETTE
 EURL HAIR VILLABE
 EURL HAIR VILLEBON (ex HAIR CONFLANS)
 EURL PROVASSISTANCE
 EURL ROLAND SAINT CLAIR
 EURL SALSA ARGENTEUIL
 EURL SALSA CHELLES
 EURL SALSA LAFFITTE
 EURL SALSA LA REOLE (ex HAIR CHAUSSEE D'ANTIN)
 EURL SALSA POITIERS (ex SALSA BERCY)
 EURL SALSA SAINT GERMAIN

Monsieur Yvon PROVOST est également le Président de l'Association AFAP et le gérant de la Société Civile Financière POMPIDOU et des sociétés civiles immobilières FALIVIA, SUD EST et CANSALADES.

Monsieur Daniel GAGNOR

Né le 27 juin 1951 à Sainte Colombe Le Vienne (69560)
Demeurant : 50 rue de Vincelles – 77470 BOUTIGNY

Monsieur Daniel GAGNOR, a été nommé le 24 avril 2002, en remplacement de Monsieur André CHANCLU, et son mandat a été renouvelé le 28 juin 2002, pour une durée de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat a été, à nouveau, renouvelé, le 24 juin 2004, pour une durée de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Administrateur de : SA SOREFICO COIFFURE
SA SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Gérant de : SARL SALONS DE France

Monsieur Marc AUBLET

Né le 2 octobre 1963 à Suresnes (92150)
Demeurant : 3 Rue Quentin Bauchart – 75008 PARIS

Monsieur Marc AUBLET, a été nommé le 24 avril 2002, en remplacement de Monsieur Jean-Louis CLAUZADE, et son mandat a été renouvelé le 28 juin 2002, pour une durée de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat a été, à nouveau, renouvelé, le 24 juin 2004, pour une durée de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Administrateur de : SA SOREFICO COIFFURE
SA SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Société INVUS UK LIMITED, Société de droit anglais

Siège social : 170 Piccadilly - LONDON W1J 9EJ
Représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN

La Société INVUS UK Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN, a été nommé le 28 juin 2002, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat a été, à nouveau, renouvelé, le 24 juin 2004, pour une durée de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il n'existe aucun mandat hors groupe pour les administrateurs mentionnés ci-dessus à l'exception des mandats de gérant des SCI patrimoniales.

En application de l'article L.225-39 du Code de commerce, la liste et l'objet des conventions conclues par la Société à des conditions normales ont été communiqués par le Président du Conseil d'administration aux membres du Conseil et aux Commissaires aux comptes. Cette liste est tenue à la disposition des actionnaires au siège social.

D) Politique environnementale

(Décret n° 2002 – L 21 du 20 février 2002, art., D 143-3). L'activité du groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison) et de prestations de services. Elle peut être considérée comme globalement non polluante. Aussi, elle n'a pas développé jusqu'à présent d'indicateurs dédiés.

- viii) Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique : néant.
- ix) Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du groupe aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière : de par son activité de distribution, le groupe se doit de respecter les dispositions du Code de la Consommation. Les points sur lesquels une attention toute particulière est portée, sont l'information relative aux prix, aux promotions, aux conditions générales de vente.
- x) Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : des mesures sont prises afin de limiter les consommations d'électricité et de gasoil.
- xi) Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement : néant.
- xii) Montant des prévisions et garanties pour risques en matière d'environnement : néant.
- xiii) Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement : néant.
- xiv) Objectifs assignés aux filiales à l'étranger : non applicable.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 1.728.112 € de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- Au compte « Autres Réserves » la somme de : 1.728.112 €

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au titre des trois derniers exercices.

5. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint le tableau prévu à l'article R.225-83 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

6. DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous vous demandons également de bien vouloir constater qu'aucun montant n'a été comptabilisé en dépenses somptuaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

7. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous déclarons qu'au cours de l'exercice écoulé et des exercices antérieurs, des conventions ont donné lieu à application de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1/ Renouvellement des mandats d'administrateurs

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs ne sont pas arrivés à expiration à l'issue de cette assemblée.

2/ Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Nous vous rappelons également que les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et des Commissaires aux comptes suppléant, ne sont pas arrivés à expiration à l'issue de cette assemblée.

9. L'INFORMATION VISEE PAR L'ARTICLE L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce nous mentionnons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 20^{ème}, du 10^{ème}, du 5^{ème}, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- SOREFICO, ex SOREFICO COIFFERIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 8.300.000 €uros dont le siège social est fixé au 90/92 rue Baudin – 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 350 037 982,

Cette société détient, au 31 décembre 2007, une participation supérieure à 66,66 % du capital social et plus de 66,66 % de droits de vote.

- La société ARTAL HOLLAND BV
IJSELURCHT 3
PO BOX 5486 – NL 6824 BN ARNHEM

Cette société détient, au 31 décembre 2007, une participation supérieure au 10% du capital social et plus de 20% de droits de vote.

10. EVENEMENTS POST- CLOTURE

Nous avons acquis, le 31 janvier 2008, un salon de coiffure situé au Centre Commercial « Leclerc » Quartier des Craux – 13800 ISTRES.

11. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION
(L'article L.225-100-3 de la loi dite OPA)

Conformément à l'article L.225-100-3 de la loi dite OPA, du 31 mars 2006, relative aux offres publiques d'acquisition, nous vous indiquons qu'il n'existe aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre public d'acquisition.

La société n'a pris aucune mesure particulière en cas d'offre publique d'acquisition.

12. PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous escomptons une augmentation du chiffre d'affaires consolidés compris entre 3% à 6% et nous espérons améliorer notre résultat net.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions soumises à votre approbation.

Le Conseil d'administration

4.2. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

4.2.1. Bilan résumé (montants en euros)

ACTIF	Notes Annexes	31/12/2007	31/12/2006
ACTIFS NON-COURANTS			
Immobilisations incorporelles	4	10 735 030	10 734 743
Immobilisations corporelles	5	2 406 637	2 646 797
Participations entreprises associées			
Actifs financiers	6	542 007	487 205
Actifs d'impôts différés			
<i>TOTAL ACTIF NON COURANTS</i>		<i>13 683 674</i>	<i>13 868 745</i>
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	7	379 822	382 351
Clients	8	9 189	15 887
Autres débiteurs	9	757 881	680 443
Actif d'impôt exigible			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10	893 450	501 057
Actifs non courants destinés à être cédés	11	75 500	92 113
<i>TOTAL ACTIFS COURANTS</i>		<i>2 115 842</i>	<i>1 671 851</i>
TOTAL ACTIF		15 799 516	15 540 596

PASSIF	Notes Annexes	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 487 969	2 487 969
Autres réserves		(2 582 411)	(3 312 966)
Titres en auto-contrôle			
Résultat de l'exercice		1 204 442	729 913
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE</i>		<i>1 110 000</i>	<i>(95 084)</i>
Intérêts minoritaires		32	1 647
<i>TOTAL CAPITAUX PROPRES</i>		<i>1 110 032</i>	<i>(93 437)</i>
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	13	9 173 204	9 939 398
Passifs d'impôts différés			
Provisions à long terme	15	83 908	125 875
Autres passifs non courants			
<i>TOTAL PASSIF NON COURANTS</i>		<i>9 257 112</i>	<i>10 065 273</i>
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme			
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	13	1 628 577	1 389 078
Emprunts à court terme	13	600 235	968 318
Fournisseurs	16	1 539 702	1 660 545
Autres créditeurs	16	1 663 858	1 550 819
Dettes d'impôt exigible			
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			
<i>TOTAL PASSIF COURANTS</i>		<i>5 432 372</i>	<i>5 568 760</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		15 799 516	15 540 596

4.2.2. Compte de résultat résumé (montants en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Notes Annexes	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Chiffres d'affaires	17	20 452 676	18 711 030	1 741 646	9,31%
Autres produits de l'activité					NS
Achats consommés		-2 203 827	-2 016 500	-187 327	9,29%
Charges de personnel	18	-10 471 626	-9 942 890	-528 736	5,32%
Charges externes	19	-4 958 791	-4 740 375	-218 416	4,61%
Impôts et taxes		-619 690	-583 482	-36 208	6,21%
Amortissements et dépréciations		-520 138	-515 987	-4 151	0,80%
Provisions		59 035	-15 327	74 362	-485,17%
Autres produits d'exploitation	20	58 773	69 313	-10 540	-15,21%
Autres charges d'exploitation	20	-149 107	-150 535	1 428	-0,95%
Résultat opérationnel courant		1 647 305	815 247	832 058	102,06%
Autres produits opérationnels	20	151 156	529 000	-377 844	-71,43%
Autres charges opérationnelles	20	-55 516	-186 849	131 333	-70,29%
Résultat opérationnel		1 742 945	1 157 398	585 547	50,59%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	20	3 500	11 428	-7 928	-69,37%
Coût de l'endettement financier brut	20	-625 208	-510 152	-115 056	22,55%
Coût de l'endettement financier net		-621 708	-498 724	-122 984	24,66%
Autres produits financiers	20	16 352		16 352	NS
Autres charges financières	20				NS
Impôt sur les bénéfices	21	66 978	71 453	-4 475	-6,26%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession					NS
Résultat		1 204 567	730 127	474 440	64,98%
- part du groupe		1 204 442	729 913	474 529	65,01%
- intérêts minoritaires		125	214	-89	-41,59%
Résultat par action		0,369	0,224	0,145	64,98%
Résultat dilué par action		0,369	0,224	0,145	64,98%

4.2.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (montants en euros)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2006	2 487 969			(3 312 951)		(824 982)	1 526	(823 456)
Résultat net de l'exercice 2006				729 913		729 913	214	730 127
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes							(107)	(107)
Variation de périmètre								
Autres variations				(15)		(15)	14	(1)
Capitaux propres clôture 31/12/2006	2 487 969			(2 583 053)		(95 084)	1 647	(93 437)
Résultat net de l'exercice 2007				1 204 442		1 204 442	125	1 204 567
Opérations sur capital								
Paiement fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Variation de périmètre								
Incidence des variations de % d'intérêts				642		642	(1 740)	(1 098)
Capitaux propres clôture au 31/12/2007	2 487 969			(1 377 969)		1 110 000	32	1 110 032

4.2.3. Tableau d'analyse de la variation de trésorerie consolidé (montants en euros)

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net des sociétés intégrées	1 204 567	730 127
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements	456 604	580 217
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	-96 796	-342 151
- Profits et pertes de dilution		
- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
- Dividendes (3)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 564 375	968 193
Coût de l'endettement financier net	621 708	498 724
Charges d'impôt (4)	-66 978	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 119 105	1 466 917
Impôt versé	66 978	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (5)	-65 889	-786 692
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 120 194	680 225
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-335 706	-465 470
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	151 156	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (3)	-6	-14 574
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (3)		
Incidence des regroupements d'entreprises (6)		-91 372
Dividendes reçus (7)		

Prêts et avances consentis		
Remboursements des prêts et avances consentis	-53 450	
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-238 006	-571 416
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
. Versés par les actionnaires de la société mère		
. Versés par les minoritaires des sociétés intégrées		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Rachats et ventes d'actions propres		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		-107
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
. Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-107
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 142 621	1 772 381
Remboursements d'emprunts	-2 642 625	-1 348 698
Intérêts financiers versés	-625 208	-510 152
Intérêts financiers reçus	3 500	11 428
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 121 712	-75 148
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	760 476	33 661
Trésorerie d'ouverture (8) (B)	-467 261	-500 922
Trésorerie de clôture (8) (C)	293 215	-467 261
Ecart (A - (C - B)		

(3) Des titres non consolidés et des sociétés mises en équivalence.

(4) Y compris Impôt différé.

(5) Y compris dette liée aux avantages au personnel. Cf. Note Annexe 22.

(6) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée. Cf. Note Annexe 24.

(7) Des sociétés mises en équivalence et des titres non consolidés

(8) Cf. Note Annexe 23

4.2.5. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007

La société mère consolidante est la SA SOREFICO COIFFURE dont le siège social se situe au 53, avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS.

Le groupe SOREFICO COIFFURE exploite des salons de coiffure sous les enseignes FRANCK PROVOST et FABIO SALSA.

Tous les salons sont exploités selon le mode succursaliste. Le groupe SOREFICO COIFFURE ne compte pas de franchisés.

Les états financiers consolidés de la société SOREFICO COIFFURE S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 avril 2008 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Note 1.1 : principes comptables

1.1.1 Base de préparation des comptes consolidés

Les méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 sont identiques à celle utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec les IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Le groupe n'a pas anticipé l'application de certaines normes ou interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur.

Nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2007 :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »,
- IAS 1 « Amendement relatif aux informations à fournir sur le capital »,
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies inflationnistes »,
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, paiements fondés sur des actions »,
- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés »,
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur »,

Ces nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations n'ont qu'une incidence de présentation sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 du Groupe Sorefico Coiffure.

Les états financiers sont présentés en euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements de trésorerie court terme qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs non courants et groupe destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

1.1.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base au jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, et qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Le Groupe n'anticipe pas à la clôture de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les estimations réalisées affectent les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite et les autres provisions long terme à la clôture.

Au 31 décembre 2007 la direction a notamment réexaminé ses estimations concernant la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels.

1.1.3 Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les impacts des variations de pourcentages d'intérêts dans les filiales sont constatés en capitaux propres.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisé par les entreprises, selon la méthode de mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, selon la méthode de l'intégration proportionnelle, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2007, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales. Les principes comptables des filiales sont modifiés afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables du groupe.

La liste des entreprises consolidées figure dans la note 2.

1.1.4 Immobilisations incorporelles

1.1.4.1 Regroupement d'entreprise – Ecart d'acquisition

Le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions de la norme IFRS 3.

Les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une entreprise et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les actifs, les passifs et les passifs éventuels évalués à leur juste valeur, identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, inscrit sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en résultat sur la période.

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, ses passifs et ses passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. note 1.1.6 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé »).

1.1.4.2 Droits au bail

Les droits au bail sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des pertes de valeurs.

Les droits au bail ont une durée d'utilité indéterminée. La durée d'utilité est réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et les circonstances continuent de justifier l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée.

Les droits au bail ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation annuels conformément aux principes décrits dans la note 1.1.7 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

1.1.4.3 Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur une durée de vie estimée d'utilisation, égale généralement à 3 ans. Les dotations aux amortissements sont enregistrées en résultat opérationnel sur la ligne « Amortissements et dépréciations ».

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

1.1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| ✓ Agencements et aménagements | 10 ans |
| ✓ Matériel et outillage | 4 à 5 ans |
| ✓ Autres immobilisations | 3 à 5 ans |

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en résultat opérationnel sur la ligne « Amortissements ».

Il n'existe pas de contrat de crédit-bail ou de location financière longue durée devant faire l'objet d'un retraitement selon la norme IAS 17.

1.1.6 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Conformément à la norme IAS 36, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Chaque salon est analysé comme une UGT.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable ; celle-ci correspond à la plus forte valeur entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne « Amortissements et dépréciations ».

Les dépréciations sont imputées en priorité aux écarts d'acquisition puis aux autres éléments de l'actif immobilisés au prorata de leur valeur comptable avant dépréciation.

1.1.6.1 Principaux critères retenus pour l'application de la méthode de la juste valeur

Chaque salon de coiffure représente une UGT. Il existe un marché actif des fonds de commerce et droits attachés de salons de coiffure, dont les prix sont déterminés notamment, par référence au chiffre d'affaires du salon. Par référence à ce marché, une juste valeur a pu être déterminée à chaque UGT.

1.1.6.2 Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

Le taux d'actualisation retenu est de 10% après impôt, compte tenu du taux sans risque et de la prime de risque.

La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de taux de croissance du besoin en fonds de roulement, d'investissements, ont été déterminées salon par salon. Au-delà de la période de 5 ans, le taux de croissance retenu est de 1%.

1.1.6.3 Suivi de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou groupes d'UGT.

L'écart d'acquisition « Sorefico Coiffure Expansion » présenté dans la Note Annexe 4 a été affecté au groupe d'UGT correspondant à l'ensemble des salons détenus par la société Sorefico Coiffure Expansion.

Les écarts d'acquisition affectés présentés dans la Note Annexe 4, correspondent aux écarts d'acquisition affectés aux salons lors de l'acquisition de sociétés ou de fonds de commerce.

La valeur nette comptable de ces groupes d'UGT identifiés, y compris l'écart d'acquisition est ensuite comparée à la valeur recouvrable calculée suivant les critères ci-dessus.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

1.6.4 Suivi de la valeur recouvrable des autres actifs

Les autres actifs sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou groupes d'UGT. Les dépréciations constatées sont réversibles et reprises en résultat sur la ligne « Amortissements ».

1.1.7 Actifs financiers

1.1.7.1 Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si cette valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une dépréciation est constatée par le résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

1.1.7.2 Autres actifs financiers

Ils correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des baux commerciaux pour l'exploitation des salons.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

1.1.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.1.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires « prestations de services »

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de services est constaté au rythme de la réalisation des prestations de coiffure selon IAS 18.

1.1.10 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs. En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Compte tenu des pertes constatées jusqu'à présent, les sociétés du groupe présentent des reports déficitaires significatifs (Cf. Note Annexe 21 « Situation Fiscale »). Il n'a été tenu compte d'aucun actif d'impôt au titre des reports déficitaires.

1.1.11 Créances

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

Il n'existe pas de conditions de paiement excédant un an.

1.1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat (IAS 39).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont mobilisables à très court terme et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'item à la date de clôture, ou à la date d'arrêt semestriel. Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ».

1.1.13 Actifs non courants destinés à être cédés

Immédiatement avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables des actifs (et de tous les actifs et passifs du groupe destiné à être cédé) sont évaluées selon les normes qui leur sont applicables. Ensuite, lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les pertes de valeur résultant d'un classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

1.1.14 Provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées, qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés correspondent aux moyennes prévisionnelles déterminées par référence à l'historique des derniers exercices.

Ces principaux paramètres s'établissent comme suit :

- âge de départ volontaire à la retraite : 65 ans
- turn-over : 0 à 20% en fonction de la tranche d'âge
- Revalorisation en fonction de l'augmentation moyenne des salaires : 3%
- Taux d'actualisation : 3%
- Taux de charges sociales patronales : 40%
- Table de probabilité de survie : en fonction de la tranche d'âge

Les gains et pertes actuariels générés par les changements d'hypothèses sont comptabilisés directement en résultat.

1.1.15 Autres engagements sociaux relatifs aux médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau des sociétés du Groupe ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point dans les différentes filiales du groupe.

1.1.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le groupe constate une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Toute provision non utilisée sera reprise au compte de résultat avec une note explicative.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

1.1.17 Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Le groupe ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers courants correspondent essentiellement à des découverts bancaires et des billets de trésorerie.

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.1.18 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs sont comptabilisés à leur coût. Il n'existe pas de condition de paiement excédant un an.

1.1.19 Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice,
- du nombre moyen d'instruments dilutifs éventuels.

Le calcul du résultat par action a été déterminé par application de la norme IAS 33.

1.1.20 Information sectorielle

Le groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaire en France sur la réalisation de prestations de coiffure. Pour ces raisons, le groupe ne juge pas pertinent de donner une information sectorielle selon la norme IAS 14.

1.1.21 Evènements post-clôture

Il n'existe pas d'évènement post-clôture significatif.

1.1.22 Nouvelles normes ou interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » introduit l'« approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe ne présente pas une information sectorielle et le reporting interne du Groupe n'intègre pas de notion de secteur d'activité ou de secteur géographique.
- IAS 23 révisée « *Coûts d'emprunt* » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 11 « *IFRS 2- Transactions intragroupe basées sur des actions* » impose qu'un accord dont le paiement est fondé sur des actions dans lequel une entité reçoit des produits ou des services en contrepartie de l'attribution de ses propres instruments de capitaux propres, soit comptabilisé comme une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont l'entité obtient les instruments de capitaux propres. Le groupe n'anticipe pas d'impact sur les états financiers consolidés de 2008 de l'application d'IFRC 11.
- IFRIC 12 « *Accords de concession de services* » donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. IFRIC 12, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation des clients* » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009.

- IFRIC 14 « IAS 19 - Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation de financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.

Note 1.2 : gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

1.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

1.2.1.1 Clients et autres débiteurs

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit étant donné que les prestations de coiffure sont payées comptant par les clients.

Les autres débiteurs correspondent essentiellement à des organismes sociaux, fiscaux, ...

1.2.1.2 Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des placements à court terme liquides. La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

1.2.1.3 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

1.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe réalise des prévisionnels de résultat et de trésorerie pour chacun des salons de coiffure qu'il détient, ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie et à optimiser son retour de trésorerie sur investissements.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues dans le mois suivant, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, le Groupe maintient les lignes de crédit suivantes :

- 600 K€ de billet de trésorerie, qui porte intérêt à 5,138% au 31 décembre 2007,
- un financement externe est mis en place pour chaque investissement significatif de croissance externe (rachats de salons).

Le groupe a conclu avec le Crédit mutuel des covenants susceptibles d'avoir un effet limitatif sur l'utilisation des facilités de crédit :

- Les comptes annuels ne doivent pas mettre en évidence un résultat net négatif sur plus de deux exercices consécutifs.
- Si les capitaux propres de l'emprunteur, ou le cas échéant la caution, deviennent inférieurs à la moitié du capital social, l'emprunteur ou la caution doivent reconstituer les capitaux propres dans un délai de 9 mois suivant l'arrêté des comptes ayant constaté cette situation.

Au 31 décembre, les covenants bancaires sont respectés.

1.2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

1.2.3.1 Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change.

1.2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le groupe a contracté sur l'exercice des emprunts à taux fixe. Les emprunts à taux fixe représentent 43% de l'endettement au 31 décembre 2007 contre 57% pour les emprunts à taux variable. Le groupe n'anticipe pas une baisse des taux par rapport aux taux des emprunts à taux fixe de nature à pénaliser de façon significative son résultat financier.

La sensibilité à une variation de 1% du taux d'intérêt sur ces emprunts s'établit à :

- 1 154 K€ (position nette à taux variable à moins d'un an)x 1% soit 12 K€
- Montant des charges financières acquittées en 2007 : 265 K€
- Impact relatif de l'évolution des taux de 1% sur les charges financières du groupe : 4,5%

1.2.3.3 Autres risques de marché

Aucun autre risque de marché n'est identifié.

1.2.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Cette politique s'est traduite sur les derniers exercices par la volonté du Conseil d'Administration d'assainir la situation financière du Groupe et de renouer avec les résultats.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Note 2 : liste des entreprises consolidées

Entreprises	Siège	N° Siret	Contrôle	Méthode	Mère / Filiale
SOREFICO COIFFURE	53, AV. F. ROOSEVELT 75008 PARIS	388020844	100,000 %	Consolidation	M
SALONS DE FRANCE	90, RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS PERRET	387976442	99,997 %	Consolidation	F
HAIR CC BOULAZAC	90, RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS PERRET	328823901	100,000 %	Consolidation	F
HAIR CC MARSAC	90, RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS PERRET	397859968	100,000 %	Consolidation	F
HAIR CHAMPS	AVENUE DES PYRAMIDES 77420 CHAMPS SUR MARNE	324919943	100,000 %	Consolidation	F
SOREFICO COIFFURE EXPANSION	90, RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS PERRET	312549587	99,998 %	Consolidation	F

Note 3 : regroupements d'entreprises

ENTREPRISES CONCERNEES	Méthode de consolidation période 31/12/2007	Méthode de consolidation période 31/12/2006
SOREFICO COIFFURE	IG	IG
SALONS DE FRANCE	IG	IG
HAIR CC BOULAZAC	IG	IG
HAIR CC MARSAC	IG	IG
HAIR CHAMPS	IG	IG
SOREFICO COIFFURE EXPANSION	IG	IG

Salons acquis au cours de l'exercice : cf Note Annexe 24

Note 4 : Immobilisations incorporelles

	Ecarts d'acquisition non affectés "Sorefico coiffure Expansion"	Ecarts d'acquisition affectés aux salons de coiffure	Droit au bail	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 1er Janvier 2006					
Coût	5 102 276	7 122 604	379 921	513 350	13 118 151
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 637 284)	(179 485)			(2 816 769)
Valeur nette comptable	2 464 992	6 943 119	379 921	513 350	10 301 382
Exercice clos le 31 Décembre 2006					
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 464 992	6 943 119	379 921	513 350	10 301 382
Acquisitions		(92 113)			(92 113)
Actifs destinés à être cédés		4 676			4 676
Cessions		1 109 148		(513 350)	595 798
Regroupements d'entreprises					
Autres mouvements d'immobilisations					
Dépréciations		(75 000)			(75 000)
Dotations aux amortissements					
Reprises de provisions et amortissements					
Valeur nette comptable	2 464 992	7 889 830	379 921		10 734 743
Au 31 Décembre 2006					
Coût	5 102 276	8 144 315	379 921		13 626 512
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 637 284)	(254 485)			(2 891 769)
Valeur nette comptable	2 464 992	7 889 830	379 921		10 734 743
Exercice clos le 31 Décembre 2007					
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 464 992	7 889 830	379 921		10 734 743
Acquisitions		287			287
Actifs destinés à être cédés					
Cessions					
Regroupements d'entreprises					
Autres mouvements d'immobilisations					
Dépréciations					
Dotations aux amortissements					
Reprises de provisions et amortissements					
Valeur nette comptable	2 464 992	7 890 117	379 921		10 735 030
Au 31 Décembre 2007					
Coût	5 102 276	8 144 602	379 921		13 626 799
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 637 284)	(254 485)			(2 891 769)
Valeur nette comptable	2 464 992	7 890 117	379 921		10 735 030

Note 5 : Immobilisations corporelles

	Ecarts d'acquisition non affectés "Sorefico coiffure Expansion"	Ecarts d'acquisition affectés aux salons de coiffure	Droit au bail	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 1ier Janvier 2006					
Coût	5 102 276	7 122 604	379 921	513 350	13 118 151
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 637 284)	(179 485)			(2 816 769)
Valeur nette comptable	2 464 992	6 943 119	379 921	513 350	10 301 382
Exercice clos le 31 Décembre 2006					
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 464 992	6 943 119	379 921	513 350	10 301 382
Acquisitions		(92 113)			(92 113)
Actifs destinés à être cédés		4 676			4 676
Cessions		1 109 148		(513 350)	595 798
Regroupements d'entreprises					
Autres mouvements d'immobilisations		(75 000)			(75 000)
Dépréciations					
Dotations aux amortissements					
Reprises de provisions et amortissements					
Valeur nette comptable	2 464 992	7 889 830	379 921		10 734 743
Au 31 Décembre 2006					
Coût	5 102 276	8 144 315	379 921		13 626 512
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 637 284)	(254 485)			(2 891 769)
Valeur nette comptable	2 464 992	7 889 830	379 921		10 734 743
Exercice clos le 31 Décembre 2007					
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 464 992	7 889 830	379 921		10 734 743
Acquisitions		287			287
Actifs destinés à être cédés					
Cessions					
Regroupements d'entreprises					
Autres mouvements d'immobilisations					
Dépréciations					
Dotations aux amortissements					
Reprises de provisions et amortissements					
Valeur nette comptable	2 464 992	7 890 117	379 921		10 735 030
Au 31 Décembre 2007					
Coût	5 102 276	8 144 602	379 921		13 626 799
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 637 284)	(254 485)			(2 891 769)
Valeur nette comptable	2 464 992	7 890 117	379 921		10 735 030

Note 6 : Actifs financiers non courants

	Avances et acomptes	Titres de participations	Prêts	Autres immobilisations financières (1)	Total
Au 1er Janvier 2006					
Coût	25 304	644		457 478	483 426
Amortissements et dépréciations cumulés				(49 059)	(49 059)
Valeur nette comptable	25 304	644		408 419	434 367
Exercice clos le 31 Décembre 2006					
Valeur nette comptable à l'ouverture	25 304	644		408 419	434 367
Acquisitions				14 574	14 574
Actifs destinés à être cédés					
Cessions	(10 304)			32 215	21 911
Regroupements d'entreprises					
Autres mouvements d'immobilisations					
Dépréciations					
Dotations aux amortissements					
Reprises de provisions et amortissements				16 353	16 353
Valeur nette comptable	15 000	644		471 561	487 205
Au 31 Décembre 2006					
Coût	15 000	644		504 267	519 911
Amortissements et dépréciations cumulés				(32 706)	(32 706)
Valeur nette comptable	15 000	644		471 561	487 205
Exercice clos le 31 Décembre 2007					
Valeur nette comptable à l'ouverture	15 000	644		471 561	487 205
Acquisitions				53 499	53 499
Actifs destinés à être cédés					
Cessions				(49)	(49)
Regroupements d'entreprises					
Autres mouvements d'immobilisations	(15 000)				(15 000)
Dépréciations					
Dotations aux amortissements					
Reprises de provisions et amortissements				16 352	16 352
Valeur nette comptable		644		541 363	542 007
Au 31 Décembre 2007					
Coût		644		557 717	558 361
Amortissements et dépréciations cumulés				(16 354)	(16 354)
Valeur nette comptable		644		541 363	542 007

(1) Les Autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts de garantie dans le cadre des baux commerciaux propre à chaque salon.

Note 7 : Stocks en en-cours

Rubriques	Valeur nette à l'ouverture	Variations de stocks comptabilisées en résultat	Regroupements d'entreprises	Pertes de valeur comptabilisées en résultat	Pertes de valeur reprises en résultat	Autres mouvements	Valeur nette à la clôture
Matières premières							
En-cours de tiers							
En-cours de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises	382 351	-2 529					379 822
TOTAL	382 351	-2 529					379 822

Note 8 : Clients

Rubriques	Valeur nette à l'ouverture	Variations	Regroupement d'entreprise	Pertes de valeur comptabilisées en résultat	Pertes de valeur reprises en résultat	Autres mouvements	Valeur nette à la clôture
Clients divers	15 887	-3 813		2 885			9 189
TOTAL	15 887	-3 813		2 885			9 189

Note 9 : Autres débiteurs

Rubriques	Valeur nette à l'ouverture	Variations	Regroupement d'entreprise	Pertes de valeur comptabilisées en résultat	Pertes de valeur reprises en résultat	Autres mouvements	Valeur nette à la clôture
Avances et acomptes versés							
Autres créances	259 986	24 406			30 603		314 995
Charges constatées d'avance	420 457	22 429					442 886
TOTAL	680 443	46 835			30 603		757 881

Note 10 : Trésorerie et équivalent de trésorerie

Rubriques	Valeur nette à l'ouverture	Variations	Regroupement d'entreprise	Pertes de valeur comptabilisées en résultat	Pertes de valeur reprises en résultat	Autres mouvements	Valeur nette à la clôture
Valeurs mobilières de placement	189 333	-150 998					38 335
Disponibilités	311 724	543 391					855 115
TOTAL TRESORERIE - ACTIF	501 057	392 393					893 450

Note 11.1 : Variation des actifs non courants destinés à être cédés

Rubriques	Valeur nette à l'ouverture	Variations	Regroupement d'entreprise	Pertes de valeur comptabilisées en résultat	Pertes de valeur reprises en résultat	Autres mouvements	Valeur nette à la clôture
Actifs non courants destinés à être cédés	92 113			16 613			75 500
TOTAL	92 113			16 613			75 500

Note 11.2 : Détails actifs non courants destinés à être cédés à la clôture

ACTIF	SALON LIM	TOTAL
ACTIFS NON-COURANTS		
Immobilisations incorporelles	75 500	75 500
Immobilisations corporelles		
Participations entreprises associées		
Actifs financiers		
Actifs d'impôts différés		
TOTAL ACTIF NON COURANTS	75 500	75 500

Note 12 : Capitaux propres

Capital et prime d'émission

Au 31 décembre 2006, le capital social de la société Sorefico Coiffure (Ex Jean-Claude Aubry SA) était fixé à la somme de 2 487 969 €, divisé en 3 264 002 actions, toutes de même catégorie.

Aucun changement dans la composition du capital social n'est intervenu au 31 décembre 2007.

L'ensemble des capitaux propres au 31 décembre 2007 s'élève à 1 110 032 €.

Note 13 : Emprunts et dettes financières à long terme et court terme

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

Rubriques dettes non courantes	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 187 199	3 870 233	316 966
Emprunts en crédit bail			
Emprunts et dettes financières divers (1)	4 986 005	6 069 165	(1 083 160)
TOTAL DETTES NON COURANTES	9 173 204	9 939 398	(766 194)

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

Rubriques dettes courantes	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Partie courante des autres emprunts obligataires			
Partie courante des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 619 763	1 389 078	230 685
Concours bancaires courants	600 235	968 318	(368 083)
Intérêts courus sur emprunts	8 814		8 814
Partie courante des emprunts en crédit bail			
Partie courante des emprunts et dettes financières divers			
TOTAL DETTES COURANTES	2 228 812	2 357 396	(128 584)
TOTAL DETTES COURANTES ET NON COURANTES	11 402 016	12 296 794	(894 778)

(1) dont avances des entreprises liées (Franck Provost Holding, Sorefico)

4 986 005 6 069 165 (1 083 160)

13.1 Répartition des dettes financières courantes et non courantes par échéances

Rubriques dettes courantes	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006
	Principal	Intérêts	Total	Principal
Année 2007				2 357 396
Année 2008	2 228 812	497 273	2 726 085	2 337 668
Année 2009	2 507 534	401 468	2 909 002	2 142 920
Année 2010	2 055 577	297 350	2 352 927	1 661 766
Année 2011	1 958 770	204 894	2 163 664	1 531 664
Année 2012	2 528 614	120 412	2 649 026	2 232 640
Année 2013	108 503	2 701	111 204	32 740
Année 2014	14 206	109	14 315	
TOTAL	11 402 016	1 524 207	12 926 223	12 296 794

13.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Le tableau suivant résume les conditions d'emprunts au 31 décembre 2007 :

Etablissement	Emprunt	Durée	Taux	Dernier remboursement	Solde au 31/12/2007	A 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Couverture
BICS	750 000	60	Euribor 3M+1,4%	novembre 2009	303 426	158 818	144 608		non
NUGER	1 000 000	60	Euribor 3M+1,3%	août 2009	352 453	209 063	143 390		non
BICS	135 500	84	Euribor 3M+1,2%	mai 2011	71 032	20 292	50 740		non
BICS	112 000	84	Euribor 3M+1,2%	août 2011	62 631	16 627	46 004		non
BICS	152 000	84	Euribor 3M+1,2%	avril 2011	77 839	22 810	55 029		non
BRED	404 000	84	Euribor 1M+1,1%	juin 2011	217 340	60 386	156 955		non
BRED	346 000	84	Euribor 1M+1,4%	septembre 2011	198 576	51 392	147 184		non
BRED	435 000	84	Euribor 1M+1,4%	septembre 2011	249 656	64 612	185 043		non
BRED	285 000	84	Euribor 1M+1,4%	novembre 2011	170 259	42 103	128 156		non
BICS	298 000	84	Euribor 3M+1,2%	mars 2012	189 656	42 091	147 565		non
BRED	175 000	60	Euribor 3M+1,4%	décembre 2010	110 298	35 771	74 526		non
NUGER	300 000	60	Euribor 3M+1,3%	octobre 2009	115 983	62 363	53 619		non
CREDIT MUTUEL	1 000 000	60	Euribor 1M+055%	septembre 2009	350 000	200 000	150 000		non
CREDIT MUTUEL	545 000	84	Euribor 3M+1,1%	janvier 2012	330 893	77 858	253 035		non
BECEM	581 062	84	Euribor 1M+1%	décembre 2013	498 558	90 052	394 443	14 063	non
NUGER	690 000	84	3,85% fixe	février 2013	526 827	93 971	414 179	18 677	non
NUGER	153 000	84	3,95% fixe	avril 2013	120 306	20 673	91 350	8 283	non
NUGER	216 000	84	4,09% fixe	janvier 2014	191 104	28 244	125 261	37 599	non
BICS	206 500	84	4,15% fixe	avril 2014	189 311	26 690	118 538	44 083	non
BNP	800 000	60	4,9% fixe	juillet 2012	740 264	148 220	592 044		non
CA	800 000	60	4,9% fixe	juillet 2012	740 550	147 729	592 821		non

TOTAL	9 384 062		5 806 962	1 619 766	4 064 491	122 705
-------	-----------	--	-----------	-----------	-----------	---------

Note 14 : Instruments Financiers

14.1 Bilan par catégorie d'instruments financiers

ACTIF	31/12/2007	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
ACTIFS NON-COURANTS					
Actifs financiers	542 007	542 007			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	542 007	542 007			
ACTIFS COURANTS					
Clients	9 189			9 189	
Autres débiteurs	757 881			757 881	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	893 450			893 450	
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 660 520			1 660 520	

PASSIF	31/12/2007	Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs évalués au coût amorti
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	9 173 204		9 173 204
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	9 173 204		9 173 204
PASSIFS COURANTS			
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 628 577		1 628 577
Emprunts à court terme	600 235		600 235
Fournisseurs	1 539 702		1 539 702
Autres créditeurs	1 663 858		1 663 858
TOTAL PASSIFS COURANTS	5 432 372		5 432 372

ACTIF	31/12/2006	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
ACTIFS NON-COURANTS					
Actifs financiers	487 205	487 205			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	487 205	487 205			
ACTIFS COURANTS					
Clients	15 887			15 887	
Autres débiteurs	680 443			680 443	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	501 057			501 057	
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 197 387			1 197 387	

PASSIF	31/12/2006	Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs évalués au coût amorti
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	9 939 398		9 939 398
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	9 939 398		9 939 398
PASSIFS COURANTS			
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 389 078		1 389 078
Emprunts à court terme	968 318		968 318
Fournisseurs	1 660 545		1 660 545
Autres créditeurs	1 550 819		1 550 819
TOTAL PASSIFS COURANTS	5 568 760		5 568 760

14.2 Impact des instruments financiers

AU 31/12/2007	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
Actifs financiers non courants	16 352	
TOTAL	16 352	

AU 31/12/2006	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
Actifs financiers non courants	16 353	
TOTAL	16 353	

Note 15 : Provisions à long terme

Rubriques	Valeur à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la clôture
Provisions pour impôts	22 334			22 334	
Provisions pour litiges prud'homaux	47 596	31 790	39 896	17 490	22 000
Provisions pour indemnités départ en retraite	55 945	6 070		107	61 908
TOTAL GENERAL	125 875	37 860	39 896	39 931	83 908

Note 16 : Fournisseurs et autres créditeurs

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 539 702	1 660 545	(120 843)
Dettes fiscales et sociales	1 663 441	1 550 659	112 782
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes	408	152	256
Ecart arrondi passif	9	8	1
TOTAL GENERAL	3 203 560	3 211 364	(7 804)

Note 17 : Répartition du chiffre d'affaires

L'entreprise est mono service et l'intégralité de son chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation sont réalisés en France.

L'ensemble des immobilisations et des actifs employés est consacré à l'activité de la société en France.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit : (en K€)

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	Variation	% Var.
Ventes de marchandises	1 751	1 481	270	18,23%
Prestations de services	18 702	17 230	1 472	8,54%
TOTAL GENERAL	20 453	18 711	1 742	9,31%

Note 18 : Charges de personnel

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Salaires et traitements	8 134 903	7 582 060	552 843	7,29%
Provision indemnités départs en retraite	5 963	8 209	(2 246)	27,36%
Subventions contrats d'apprentissage	(112 006)	(109 490)	(2 516)	2,30%
Charges sociales	2 442 766	2 462 111	(19 345)	-0,79%
TOTAL GENERAL	10 471 626	9 942 890	528 736	5,32%

Note 19 : Charges externes

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Eau, électricité	216 420	230 193	-13 773	-5,98%
Loyers	2 534 412	2 297 814	236 598	10,30%
Entretien	517 026	622 398	-105 372	16,93%
Honoraires	796 696	899 377	-102 681	11,42%
Publicité, publications, relations publiques	232 330	249 774	-17 444	-6,98%
Services bancaires	190 130	177 929	12 201	6,86%
Autres charges externes	471 777	262 890	208 887	79,46%
TOTAL GENERAL	4 958 791	4 740 375	218 416	4,61%

Note 20 : Autres détails du compte de résultat par nature

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Les "Autres produits d'exploitation" comprennent :	58 773	69 313	-10 540	-15,21%
Régularisations fournisseurs	38 728	48 812	-10 084	-20,66%
Régularisations charges sociales	11 518	15 914	-4 396	-27,62%
Régularisations charges fiscales		536	-536	-100,00%
Autres produits	8 527	4 051	4 476	110,49%
Les "Autres charges d'exploitation" comprennent :	149 107	150 535	-1 428	-0,95%
Redressement fiscal, pénalités, majorations				NS
Régularisations sur loyers commerciaux				NS
Régularisations fournisseurs	71 447	66 058	5 389	8,16%
Régularisations charges sociales	28 431	61 087	-32 656	-53,46%
Charges diverses de gestion courantes	42 562		42 562	NS
Autres charges	6 667	23 390	-16 723	-71,50%
Les "Autres produits opérationnels" comprennent un nombre limité de produits tels que :	151 156	529 000	-377 844	NS
Certains produits de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels	151 156	529 000	-377 844	NS
Les "Autres charges opérationnelles" comprennent un nombre limité de charges tels que :	55 516	186 849	-131 333	-70,29%
Certaines VNC des éléments d'actifs non courants corporels ou incorporels cédés	55 516	186 849	-131 333	-70,29%
Le "Coût de l'endettement financier net" comprend:				
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3 500	11 428	-7 928	-69,37%
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 500	11 428	-7 928	-69,37%
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie				
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie				
Coût de l'endettement financier brut	625 208	510 152	115 056	22,55%
Charges d'intérêt sur opérations de financement	625 208	510 152	115 056	22,55%
Les "Autres produits financiers" comprennent :	16 352		16 352	NS
Pertes de valeurs sur éléments financiers reprises en résultat	16 352		16 352	NS
Autres produits financiers				NS
Les "Autres charges financières" comprennent :				NS
Autres charges financières				NS

Note 21 : Situation fiscale

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué à partir du 1^{er} janvier 1996 entre Salons de France et ses filiales.

Ce groupe a été élargi à la société Jean-Claude AUBRY (devenue Sorefico coiffure au cours de l'exercice 2004) au titre de l'année 1999.

Du fait de cet élargissement, la société Sorefico Coiffure est désormais la société mère du groupe.

Pour l'année 2007, le périmètre d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes :

➤ Sorefico Coiffure	société mère
➤ Salons de France	société fille
➤ Sorefico Coiffure Expansion	société fille
➤ Hair CC Boulazac	société fille
➤ Hair CC Marsac	société fille
➤ Hair Champs	société fille

Le produit d'impôt enregistré au titre de l'exercice 2007 correspond aux crédits d'impôt apprentissage. Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe et de leur non-probabilité de recouvrement, les déficits fiscaux reportables n'ont pas été activés et aucun impôt différé n'a été comptabilisé.

Reports déficitaires	31/12/2007	31/12/2006
Déficit d'ensemble indéfiniment reportable	12 340 679	13 424 356

La société n'a pas pris en compte d'actifs d'impôts différés liés à ses déficits reportables, estimant que leur récupération, dans le respect du principe de prudence, était peu probable à la clôture de l'exercice.

Le groupe a bénéficié du crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 85 728 €uros.

Montant en €uros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	1 204 567	730 127
- Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	66 978	71 453
Résultat consolidé avant impôt	1 137 589	658 674
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Charge fiscale théorique	379 158	219 536
Utilisation de déficits reportables antérieurs non activés	-379 158	-219 536
Réduction d'impôt / crédits d'impôts	66 978	71 453
Charge fiscale réelle	66 978	71 453

Note 22 : Détail du besoin en fonds de roulement

Rubriques	Décembre 2007	Décembre 2006
Variation de stock	2 529	-50 803
Variation des créances	-70 743	45 517
Variation des dettes hors éléments financiers	2 325	-781 406
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-65 889	-786 692

Note 23 : Détail de la trésorerie

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Valeurs mobilières de placement	38 335	189 333	(150 998)
Disponibilités	855 115	311 724	543 391
Concours bancaires courants	(600 235)	(968 318)	368 083
TOTAL TRESORERIE NETTE	293 215	(467 261)	760 476

Note 24 : Incidence des regroupements d'entreprises

	Acquisitions	Trésorerie Acquisée	Cessions	Trésorerie Versée	Incidences nettes
TOTAL GENERAL					

Note 25 : Engagements hors bilan

Rubriques	Montant hors bilan au 31/12/2007	Montant hors bilan au 31/12/2006	Motif	Organisme / Bénéficiaire
Effets escomptés non échus				
Avals et cautions				
Engagements en matière de pensions et retraites				
Billets de trésorerie - Caution solidaire Franck Provost Coiffure	600 000	600 000	Financement du besoin en fond de roulement	Banque CREDIT MUTUEL
Billets de trésorerie - Caution solidaire Franck Provost Coiffure		300 000	Financement du besoin en fond de roulement	Banque CCF
Billet à ordre - Caution solidaire Franck Provost Coiffure	350 000	550 000	Renforcement des fonds propres	Banque BECM
Billet à ordre - Caution solidaire Franck Provost Coiffure	330 893	408 750	Acquisition d'un fonds de commerce	Banque BECM
Emprunt - Caution solidaire Franck Provost Coiffure	740 264		Restructuration de la trésorerie du groupe	Banque BNP
Emprunt - Caution solidaire Franck Provost Coiffure	740 547		Restructuration de la trésorerie du groupe	Banque CA
Locations immobilières (cf. Note Annexe 26)	9 225 636	9 871 592	Contrats de bail	Bailleurs multiples
Autres engagements donnés	3 645 255	4 295 579		
Autres engagements reçus				
TOTAL	15 632 595	16 025 921		

Détail du poste « autres engagements donnés »

Rubriques	Montant hors bilan au 31/12/2007	Montant hors bilan au 31/12/2006	Motif	Organisme / Bénéficiaire
Nantissement des fonds	498 558	581 062		Banque BECM
Nantissement des fonds et cautions solidaires	1 306 673	1 512 705		Banque NUGER
Nantissement des fonds, cautions et blocages C/C	1 840 024	2 201 812		Banques BP/BRED/BICS
Détail du poste "Autres engagements donnés" non détaillé				
TOTAL	3 645 255	4 295 579		

Détail du poste « autres engagements reçus »

Rubriques	Montant hors bilan au 31/12/2007	Montant hors bilan au 31/12/2006	Motif	Organisme / Bénéficiaire
Détail du poste "Autres engagements reçus" non détaillé				
TOTAL				

Le montant des engagements des organismes financiers correspond au capital restant dû à la clôture de l'exercice.

Les fonds nantis sont :

NUGER : Calais, St-Orens,
Wasquehal

BRED : Bay 2, Chalons en
Champagne

BICS : Toulouse Purpan, Aurillac, Malakoff, Clichy, Brétigny

BECM : Anglet

Note 26 : Echéance des loyers futurs

Rubriques	Montant total	moins de 1 an	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Locations immobilières	8 614 573	2 077 415	4 402 920	2 134 238
TOTAL GENERAL	8 614 573	2 077 415	4 402 920	2 134 238

Les locations immobilières concernent des baux commerciaux, renouvelables, avec des loyers conditionnels en fonction du chiffre d'affaires et avec une indexation.

Note 27 : Parties Liées

- *Les dirigeants*

Les dirigeants ne sont pas rémunérés au niveau du groupe SOREFICO COIFFURE. Ils ne bénéficient pas d'avantages court terme postérieur ou long terme de la part de SOREFICO COIFFURE. Il n'existe pas de paiement en actions de SOREFICO COIFFURE. La rémunération de leur prestation est incluse dans le contrat de service, détaillée ci-après.

- *Franchise et marque : contrats de licence*

Les sociétés FRANCK PROVOST COIFFURE S.A.S. et FABIO SALSA, respectivement propriétaires des marques « FRANCK PROVOST » et « FABIO SALSA » ont décidé de signer avec la société Sorefico Coiffure (ex Jean Claude Aubry), des contrats de concession des marques « FRANCK PROVOST » et « FABIO SALSA », à titre gratuit pour une durée de 50 ans, sans aucune possibilité de résiliation de la part des sociétés Franck Provost Coiffure S.A.S. et Fabio Salsa avant le terme fixé, même en cas d'une éventuelle perte de contrôle de la société Sorefico Coiffure.

Le contrat de concession des marques « FRANCK PROVOST » et « FABIO SALSA » a été signé le 14 février 2005.

- *Prestations, formation et publicité*

En rémunération de la mise à disposition de son centre de formation et des prestations de publicité nationale pour les marques FRANCK PROVOST et FABIO SALSA, la société Franck Provost Coiffure S.A.S. facture une participation par salons comprise entre 800 € et 1 400 € par mois suivant l'importance du chiffre d'affaires du salon. Cette convention entre dans le cadre d'une charte groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et Sorefico Coiffure Expansion S.A., filiale d'exploitation du groupe SOREFICO COIFFURE S.A.

- *Contrat de services*

Dans le cadre du contrat de services Sorefico-Franck Provost Coiffure au profit du groupe SOREFICO COIFFURE S.A., la société Franck Provost Coiffure S.A.S. réalise les services direction, informatique, coordination, secrétariat, recrutement et suivi de la trésorerie.

Cette convention entre dans le cadre de la charte groupe signée entre Franck Provost Coiffure S.A.S. et le groupe SOREFICO COIFFURE S.A. en 2002.

- *Achats de produits et fournitures*

Dans le cadre de conventions, la société Franck Provost Coiffure S.A.S. est le fournisseur du groupe SOREFICO COIFFURE S.A. pour les accessoires et pour les matériels siglés à sa marque.

La société mère est : Frank Provost Coiffure S.AS.
53, avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Rubriques	Montant 31/12/07	au
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		
- Avances et acomptes		0
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
- Avances et acomptes		0
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		
- Participations		0
- Créances rattachées à des participations		0
- Prêts		0
<u>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</u>		0
<u>CREANCES</u>		
- Créances clients et comptes rattachés		0
- Autres créances		0
- Capital souscrit, appelé non versé		0
<u>DETTES</u>		
- Emprunts et dettes financières divers	1 603 730	
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 786	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0
- Autres dettes		0
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
- Prestations, formations, publicités	533 052	
- Contrats de services	184 107	
- Achats de produits et de fournitures	638 506	
- Sous-traitance de personnels	280 181	
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
- intérêts et charges assimilées	116 775	
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
- Produits de participations		0
- Produits des créances		0
- Intérêts		0

Les autres parties liées (concerne Sorefico et Fabio Salsa)

Rubriques	Montant au 31/12/07
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	
- Avances et acomptes	0
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
- Avances et acomptes	0
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	
- Participations	0
- Créances rattachées à des participations	0
- Prêts	0
<u>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</u>	0
<u>CREANCES</u>	
- Créances clients et comptes rattachés	0
- Autres créances	0
- Capital souscrit, appelé non versé	0
<u>DETTES</u>	
- Emprunts et dettes financières divers	3 382 270
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 017
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
- Autres dettes	0
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	
- Prestations, formations, publicités	134 028
- Contrats de services	0
- Achats de produits et de fournitures	31 775
- Sous-traitance de personnels	69 867
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	
- intérêts et charges assimilées	185 637
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	
- Produits de participations	0
- Produits des créances	0
- Intérêts	0

Note 28 : Effectif moyen

	Effectif au 31/12/2007	Effectif au 31/12/2006
Cadres	7	9
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	443	409
Ouvriers		
TOTAL	450	418

Note 29 : Résultat par action

	31/12/2007		31/12/2006	
	avant dilution	après dilution	avant dilution	après dilution
Nombre d'action	3 264 002	3 264 002	3 264 002	3 264 002
Résultat avant impôt par action	0,349	0,349	0,202	0,202
Résultat net - part du groupe - par action	0,369	0,369	0,224	0,224
Résultat net par action	0,369	0,369	0,224	0,224

4.2.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sorefico Coiffure S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, chaque année, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.1.6. aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisionnels de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 29 mai 2008

Paris, le 29 mai 2008

Révision Gestion Audit

Christian Libéros

Laurent El Ghouzzi

4.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2006 DE LA SOCIETE SOREFICO COIFFURE S.A.

4.3.1 Bilan résumé

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations financières	7 328	5 737
Créances clients et autres créances	3 566	3 387
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1	1
Compte de régularisation	7	5
TOTAL ACTIF	10 901	9 130

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Capital	2 488	2 488
Prime d'émission	461	461
Autres réserves	4 659	2 848
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	1 728	1 811
Total capitaux propres	9 336	7 608
Provisions pour risques	-	-
Dettes financières	1 531	1 325
Dettes d'exploitation	34	197
Autres dettes	-	-
TOTAL PASSIF	10 901	9 130

4.3.2. Compte de résultat résumé

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'exploitation	465	506
Charges d'exploitation	428	465
Résultat d'exploitation	37	41
Résultat financier	1 687	1 758
Résultat exceptionnel	1	0
Impôt sur les Sociétés	-3	-13
Résultat net	1 728	1 811

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice, soit un bénéfice de 1 728 112 € au compte « Autres réserves ».

Les autres éléments (non-insérés dans ce document) des comptes annuels ne contiennent pas d'éléments supplémentaires de nature à éclairer le jugement de l'investisseur.

4.3.3. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007

L'exercice social clos le 31/12/2007 a une durée de 12 mois, identique à l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 901 016 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 728 112 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été établis suivant les principes comptables admis conformément à la réglementation en vigueur résultant de l'application du règlement CRC n° 99-03.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Titres de Participation :

La valeur brute des titres de participation est constituée par le prix de revient. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est déterminée sur la base de leur valeur d'usage appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres.

Concernant les titres de Sorefico Coiffure Expansion, la provision pour dépréciation a été déterminée en comparant la valeur des titres inscrits à l'actif à la quote-part de situation nette retraitée, qui intègre les plus-values latentes sur fonds de commerce, les moins-values étant intégralement provisionnées.

1.2 Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.3 Autres créances :

Sont enregistrés dans cette rubrique :

- les comptes courants avec les filiales et les sous-filiales ;
- les créances fiscales.

1.4 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Les provisions sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

1.5 Dettes :

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

1.6 Identité société mère consolidant les comptes de la société

La société est la société mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

Elle fait par ailleurs partie d'un groupe dont la société mère consolidant les comptes est la société Franck Provost Coiffure- 53 avenue Franklin Roosevelt – 75008 PARIS.

2. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 16 454 435 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	16 454 432	3	0	16 454 435
TOTAL	16 454 432	3	0	16 454 435

Amortissements et provisions d'actif = 9 126 712 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	10 717 769		1 591 057	9 126 712
Autre provision pour dépréciation	18 750		18 750	0
TOTAL	10 736 519		1 609 807	9 126 712

Ventilation des reprises sur provisions	Montant
Exploitations	18 750
Financières	1 591 057
Exceptionnelles	
TOTAL	1 609 807

3.2 Etat des créances = 3 566 496 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances Clients	151 143	151 143	
Etat	156 790	156 790	
Groupe	3 257 563	3 257 563	
Autres	1 000	1 000	
TOTAL	3 566 496	3 566 496	

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Capital social = 2 487 969 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3 264 002	0,76	2 487 969
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3 264 002	0,76	2 487 969

4.2 Variation des capitaux propres

Total capitaux propres au 31/12/2005	5 796 036
Résultat N-1	1 811 500
Distribution de dividendes N-1 (sur résultats N-2)	
Changement de méthode	
Autres	
Provisions réglementées	
Total capitaux propres au 31/12/2006	7 607 535
Résultat N	1 728 112
Distribution de dividendes N (sur résultats N-1)	
Changement de méthode	
Autres	
Provisions réglementées	
Total capitaux propres au 31/12/2007	9 335 647

4.3 Etat des dettes = 1 565 369 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 773	30 773		
Dettes fiscales & sociales	3 921	3 921		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 530 675	1 530 675		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 565 369	1 565 369		

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants ne perçoivent au titre de leurs fonctions aucune rémunération versée par Sorefico Coiffure S.A.

5.2 Engagements Hors Bilan

Autres engagements reçus : 12 517 470,89 €
Abandon de créances consenti à Salons de France avec clause de retour à meilleure fortune.

5.3 Situation fiscale

Le groupe fiscal est formé de SOREFICO COIFFURE S.A., société mère, et de ses filiales SALONS DE FRANCE, SOREFICO COIFFURE EXPANSION et de ses sous-filiales HAIR BOULAZAC, HAIR MARSAC et HAIR CHAMPS.

Au terme de cette convention d'intégration fiscale, SOREFICO COIFFURE S.A. est seule redevable de l'impôt du groupe vis-à-vis de l'administration fiscale.

Le groupe bénéficie d'un crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 85 728 € au titre de l'exercice.
Le montant des déficits reportables du groupe Sorefico Coiffure au 31.12.07 s'élève à 12 340 679€.

6. DETAIL DES ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

6.1 Produits à recevoir = 888 002 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs avoirs à obtenir	
Intérêts courus sur compte courant Salons de France	888 002
TOTAL	888 002

6.2 Charges à payer = 38 884 €

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Intérêts courus compte courant Sorefico Coif Exp	(38 884)
TOTAL	(38 884)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	0
TOTAL	0

6.3 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
SALONS DE FRANCE	1 901 375	1 057 363	99,99	12 658 455	4 011 696	3 163 182	N/A	0	2 163 372	N/A
SOREF COIF EXPANSION	190 278	- 385 955	30,15	3 795 980	3 316 029	- 911 321	N/A	18 948 342	1 117 782	N/A

Observations complémentaires :

La société détient directement 30,15 % et indirectement 69,85 % de la société SOREFICO COIFFURE EXPANSION. Cette dernière a donc été inscrite dans la rubrique filiale.
 Les titres « Sorefico Coiffure Expansion » sont provisionnés à hauteur de 479 952 €.
 Les titres « Salons de France » sont provisionnés à hauteur de 8 646 759 €.

6.4 Parties Liées

- Marques Franck Provost et Fabio Salsa

M. Yvon Provost a cédé, courant 2006, la marque Franck Provost à la société Franck Provost Coiffure et la marque Fabio Salsa à la société Fabio Salsa.

Ces dernières, à leur tour, les ont concédées, à titre gratuit, à la société Sorefico Coiffure.

Les sociétés Franck Provost Coiffure et Fabio Salsa ont décidé de signer avec la société Sorefico Coiffure, des contrats de concession des marques « Franck Provost » et « Fabio Salsa », à titre gratuit pour une durée de 50 ans, sans aucune possibilité de résiliation par les sociétés Franck Provost Coiffure et Fabio Salsa avant le terme fixé, même en cas d'une éventuelle perte de contrôle de la société Sorefico Coiffure. Le contrat de concession des marques « Franck Provost » et « Fabio Salsa » a été signé le 14 février 2005.

Ces deux sociétés (Franck Provost Coiffure et Fabio Salsa) restent engagées envers la société Sorefico Coiffure pour le contrat de concession du 14 février 2005, quant à l'utilisation des marques Franck Provost et Fabio Salsa.

- Eléments avec les entreprises liées

€	Liées (contrôlées à + de 50%)
Titres de participation	16 454 433
Créances	3 163 181
Dettes	911 320
Produits d'exploitation	446 324
Charges d'exploitation	355 428
Produits financiers	162 292
Charges financières	38 884

4.3.4. Rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sorefico Coiffure S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux dans toutes les sociétés contrôlantes, ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

Toulouse, le 29 mai 2008

Paris, le 29 mai 2008
Révision Gestion Audit

Christian Libéros

Laurent El Ghouzzi

- 4.3.5. Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

En application de l'article L.225-37 al.6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration de la société anonyme rend compte dans un rapport à l'Assemblée Générale, joint au rapport du Conseil d'Administration :

- ❖ Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- ❖ Des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- ❖ Des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président. Celui-ci assure la préparation et l'organisation de ses travaux. Il lui incombe de renseigner tout administrateur sur ces points. Dans la société anonyme SOREFICO COIFFURE, il n'existe pas de Comité ayant une fonction particulière comme par exemple un comité de rémunération ou un comité d'audit.

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil,
- Monsieur Daniel GAGNOR, Administrateur,
- Monsieur Marc AUBLET, Administrateur,
- INVUS UK LIMITED, Société de droit anglais au capital de 1.000 £, dont le siège social est fixé au 170 Piccadilly, London W1J 9 EJ, représentée par son représentant légal, Monsieur Francis CUKIERMAN, Administrateur,

Monsieur Yvon PROVOST exerce en même temps la fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois avec un taux de présence d'Administrateurs de 100%.

Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas fixées ni versées par la société SOREFICO COIFFURE mais par la société FRANCK PROVOST COIFFURE, tête du groupe. Il n'existe pas de Comité spécifique de rémunération.

B. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

- *Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne*

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe, par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées aux organes sociaux du groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Description synthétique des procédures de contrôle mises en place :

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société et du groupe :

La société SOREFICO COIFFURE S.A est une holding, dont le système de contrôle est défini dans l'objectif de limiter les risques liés à l'activité de la société d'exploitation, SOREFICO COIFFURE EXPANSION S.A, de piloter l'activité du groupe, de fiabiliser l'information financière par une remontée d'information sécurisée, tant sur les communications externes que sur les états de suivi de gestion en interne.

a.1) Les organes de contrôle

Le Président Directeur Général s'appuie sur une structure de contrôle très centralisée qui est organisée autour de trois fonctions :

- le Directeur Financier, M. Daniel GAGNOR, administrateur, assure le contrôle et la coordination des services comptables, ressources humaines, informatique et gestion financière ;
- le Directeur du Développement, M. Marc AUBLET, administrateur, assure le contrôle du développement du réseau des salons de coiffure sur la France ;
- le Responsable des coordinateurs de région, est en charge du contrôle et du suivi opérationnel et technique des salons.

Par ailleurs, étant donné la taille de la société et du groupe, le Président Directeur Général contrôle et autorise les opérations et les transactions significatives.

a.2) La démarche de contrôle interne

L'activité de prestations de coiffure du groupe l'expose à des risques essentiellement liés à :

- à la qualité de la prestation, et par conséquent à la formation et à la qualité des intervenants dans les salons de coiffure,
- à l'image de marque, et aux choix stratégiques d'implantation des salons,
- à la sécurité des actifs, du fait de la dispersion géographique des salons et de leur autonomie.

Sur ces différents points, le groupe SOREFICO COIFFURE bénéficie de l'expérience et des procédures mises en place par le groupe FRANCK PROVOST, notamment en matière de :

- politique de formation,
- suivi de l'image de marque par le choix des collections et la qualité des produits,
- outils de reporting pour le suivi des salons :
 - o au niveau du chiffre d'affaires par un logiciel de suivi commercial qui permet d'établir un tableau de bord sur les performances de chacun des salons,
 - o au niveau des frais de personnel par un logiciel d'établissement de la paye et des procédures de suivi de la rémunération variable des coiffeurs,
 - o au niveau des achats de produits, pour lesquels le suivi des commandes et règlements est centralisé au niveau du service comptable du groupe,
 - o au niveau de la gestion des stocks, par les procédures d'inventaires trimestriels dans chaque salon, supervisé par les coordinateurs de région,
 - o au niveau de la trésorerie, par le suivi mensuel des rapprochements bancaires de chaque salon, avec une intégration automatique du chiffre d'affaires réalisé à encaisser.

La survenance de risques nouveaux est analysée et évaluée par la Direction en fonction de l'évolution de l'activité du groupe Sorefico Coiffure.

L'analyse des risques financiers est réalisée régulièrement par M. Daniel GAGNOR. Elle est communiquée dans les états financiers conformément aux référentiel IFRS (IFRS 7).

√ Il n'existe pas pour le moment de manuel exhaustif de procédure, mais les notes de service ont été regroupées. Une revue des différentes procédures est en cours et fera l'objet d'une documentation complète.

√ La société dispose en outre d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

b.1) Le procédé d'élaboration et de contrôle de l'information financière

Les travaux d'enregistrement et de contrôle des informations comptables sont assurés dans le principe de la séparation des tâches, en limitant les contraintes liées à la taille de la société. Cette séparation des tâches est assurée à deux niveaux par :

- le contrôle des opérations réalisées en salon (enregistrement du chiffre d'affaires, initiation des commandes, gestion du stock, ...) par le service comptable du groupe qui assure l'analyse de la trésorerie et le suivi de l'encaissement du chiffre d'affaires, l'analyse des pièces (bons de livraison, factures,...) nécessaires au paiement des fournisseurs, la revue des inventaires ;
- les procédures de visas et des autorisations de dépenses, coordonnées par le Directeur Financier.

Le groupe établit des comptes sociaux et des comptes consolidés semestriellement, au 30 juin et au 31 décembre. Des situations intermédiaires sont réalisées au 31 mars et au 30 septembre.

Les arrêtés comptables sont réalisés sous la responsabilité de M. Daniel GAGNOR et du responsable du service administratif et comptable. Les travaux comptables pour les arrêtés semestriels consistent essentiellement :

- au rapprochement du chiffre d'affaires du logiciel de gestion commerciale avec la comptabilité : le chiffre d'affaires mensuel de chaque salon est intégré par interface entre le logiciel de gestion commerciale et le logiciel comptable,
- au contrôle des flux de trésorerie par le suivi des rapprochements bancaires,
- à la revue des dépenses par salons réalisées par M. Daniel GAGNOR,
- au suivi de la procédure de recherche des livraisons et commandes non facturées,
- à la revue de l'évaluation des éléments incorporels, notamment des écarts d'acquisition, sur la base d'une méthode d'impairment ou de comparaison à la valeur de marché,
- à l'estimation des provisions, notamment sur les litiges prud'homaux, en collaboration avec les cabinets d'avocats chargés des dossiers en cours,
- à l'analyse des inventaires physiques.

Les comptes consolidés, ainsi que les liasses fiscales, sont établis par le cabinet In Extenso, cabinet d'expertise comptable : les procédures de consolidation consistent essentiellement dans le rapprochement des données intra-groupe, la validation des écritures de retraitements, les analyses sur la valorisation des éléments incorporels, l'établissement des annexes aux comptes consolidés.

Le groupe publie depuis 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS. L'analyse des normes et de leurs impacts en terme de retraitement est réalisée avec l'assistance du cabinet In Extenso et sous le contrôle des commissaires aux comptes. Etant donné l'activité du groupe, l'application du référentiel IFRS aux normes françaises n'entraîne pas de retraitement significatif.

La procédure de contrôle et de révision des comptes est complétée par les travaux des commissaires aux comptes, tant sur les comptes des filiales et de la holding, que sur les comptes consolidés.

b.2) Le procédé de suivi et de pilotage de l'activité

Le suivi est essentiellement réalisé sur la base de deux outils :

- un tableau de bord mensuel sur le CA par salon, avec un comparatif de l'année précédente, reprenant les données commerciales (fréquentation hommes/femmes, prix moyen de facturation pour les prestations hommes et femmes), rapport salaires/chiffre d'affaires ;
- un tableau de bord détaillant le résultat d'exploitation par salon, avec un comparatif sur l'année précédente, alimenté par la comptabilité analytique par salon : ce tableau permet d'analyser les ratios d'exploitation (marge d'exploitation, ratios des loyers et des charges de personnel sur le chiffre d'affaires,...).

Par ailleurs, la trésorerie du groupe fait l'objet d'un suivi au quotidien par le traitement journalier des opérations bancaires de chacun des salons (téléchargement des relevés quotidien par salon).

En l'absence d'un système opérationnel et systématique d'évaluation des procédures de contrôle interne, aucune appréciation n'est formulée sur l'adéquation des systèmes de contrôle. Sur la base des travaux réalisés à ce jour, il n'a pas été identifié de défaillances graves dans les procédures de contrôle interne.

C. Eventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation n'est apportée, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il n'existe pas de poste de Directeur Général délégué.

Fait à Paris,
Le 02 Avril 2008

Le Président
du Conseil d'Administration
Yvon PROVOST

4.3.6. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Sorefico Coiffure S.A., en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Sorefico Coiffure S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Toulouse, le 29 mai 2008

Paris, le 29 mai 2008

Révision Gestion Audit

Christian Libéros

Laurent El Ghouzzi

4.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En €	KPMG				RGA			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	12 500	12 000		26%	12 500	12 000	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	34 000	34 500		74%		N/A		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	46 500	46 500	100 %	100 %	12 500	12 000	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, Fiscal, Social								
Autres								
<i>Sous-total</i>								
TOTAL	46 500	46 500	100%	100%	12 500	12 000	100%	100%

4.5. RESULTATS DE SOREFICO COIFFURE S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
a) Capital social	2 487 969	2 487 969	2 487 969	2 487 969	2 487 969
b) Nombre d'actions ordinaires	3 264 002	3 264 002	3 264 002	3 264 002	3 264 002
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote)	0	0	0	0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	0	0	0	80.000	790 276
a) Chiffre d'affaires hors taxes	446.324	465.296	492 400	187.924	0
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	139.925	138.530	146 584	85.947	(6 306 917)
c) Impôt sur les bénéfices	(2.870)	(13.075)	(35.465)	18 750	(1 301 106)
d) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1.728.112	1.811.500	854 165	1 993 197	(3 011 246)
e) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
f) Participation des salariés	0	0	0	0	0
a)) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	0,04	0,04	0,04	0,03	(1.93)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,53	0,55	0,26	0,61	(0.92)
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	0	0	0	0	40 475
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE

5.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Monsieur Yvon PROVOST

53, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris

Monsieur Yvon PROVOST, nommé le 24 avril 2002, en remplacement de Monsieur Jacques MAYADOUX, et dont le mandat a été renouvelé le 28 juin 2002, pour une durée de 2 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat renouvelé à l'Assemblée Générale du 24 juin 2004 pour une durée de 6 ans, venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Président Directeur Général de :	SA SOREFICO COIFFURE
Président Directeur Général de :	SA SOREFICO COIFFURE EXPANSION
Président de :	SAS FABIO SALSA
	SAS FRANCK PROVOST COIFFURE
	SAS SOREFICO
	SAS HAIR CC AQUITAINE
	SAS HAIR CC GERS
Administrateur de :	SA ELEXIA
Gérant de :	EUURL HAIR CHELLES
	SARL FRANCK PROVOST COMMERCE
	SARL FRANCK PROVOST EXTENSION
	SARL FRANCK PROVOST RIVE DROITE
	SARL HAIR BOULOGNE II
	SARL HAIR CAMBRONNE
	SARL HAIR CAREME
	SARL HAIR C.C. DIJON
	SARL HAIR C.C. NIORT
	SARL HAIR C.C. MARSAC
	SARL HAIR C.C BOULAZAC
	SARL HAIR CHAMPS
	SARL HAIR CHATOU
	SARL HAIR CROISSY
	SARL HAIR DUNKERQUE (ex HAIR BOULOGNE)
	SARL HAIR DUROC
	SARL HAIR FELIX
	SARL HAIR HAUSSMANN
	SARL HAIR INVALIDES
	SARL HAIR LABEGE
	SARL HAIR LAFFITTE
	SARL HAIR LEVALLOIS
	SARL HAIR LONGCHAMP
	SARL HAIR MALESHERBES
	SARL HAIR MATHURINS
	SARL HAIR NEUILLY
	SARL HAIR PAU (ex SARCO)
	SARL HAIR PERRET
	SARL HAIR POMPE
	SARL HAIR RONCQ
	SARL HAIR ROUBAIX
	SARL HAIR SAINT-CYR
	SARL HAIR ADAM (ex HAIR SAINT DENIS)
	SARL HAIR SAINT-GERMAIN
	SARL HAIR SAINT-HONORE
	SARL HAIR SENART
	SARL HAIR SERRIS

SARL HAIR SHOW
SARL HAIR SEBASTOPOL
SARL HAIR SQUARE
SARL HAIR TAVERNY(ex HAIR CHESNAY II)
SARL HAIR VENETTE
SARL HAIR VILLABE
SARL HAIR VILLEBON (ex HAIR CONFLANS)
SARL ROLAND SAINT CLAIR
SARL SALSA ARGENTEUIL
SARL SALSA CHELLES
SARL SALSA POITIERS (ex SALSA BERCY)
SARL SALSA LAFFITTE
SARL SALSA LA REOLE (ex HAIR CHAUSSEE D'ANTIN)
SARL SALSA SAINT-GERMAIN
SARL SICEP

- Administrateurs

Monsieur Daniel GAGNOR :

90-92, rue Baudin – 92300 Levallois-Perret

Monsieur Daniel GAGNOR, nommé le 24 avril 2002, en remplacement de Monsieur André CHANCLU, et dont le mandat a été renouvelé le 28 juin 2002, pour une durée de 2 ans, venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat renouvelé à l'Assemblée Générale du 24 juin 2004 pour une durée de 6 ans, venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Gérant de : SARL SALONS DE FRANCE
Administrateur de : SA SOREFICO COIFFURE
SA SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Monsieur Marc AUBLET :

53, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris

Monsieur Marc AUBLET, nommé le 24 avril 2002, en remplacement de Monsieur Jean-Louis CLAUZADE, et dont le mandat a été renouvelé le 28 juin 2002, pour une durée de 2 ans, venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat renouvelé à l'Assemblée Générale du 24 juin 2004 pour une durée de 6 ans, venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Administrateur de : SA SOREFICO COIFFURE
SA SOREFICO COIFFURE EXPANSION

Société INVUS LIMITED, société de droit anglais :

La société INVUS Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN, nommé le 28 juin 2002, pour un mandat venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Son mandat renouvelé à l'Assemblée Générale du 24 juin 2004 pour une durée de 6 ans, venant à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il n'existe aucun mandat hors groupe pour les administrateurs mentionnés ci-dessus.

En application de l'article L.225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues par la Société à des conditions normales ont été communiqués par le Président du Conseil d'Administration aux membres du Conseil et aux Commissaires aux Comptes. Cette liste est tenue à la disposition des actionnaires au siège social.

Il n'y a pas de lien de parenté entre les 4 administrateurs.

Le Conseil d'Administration du Groupe SOREFICO COIFFURE est composé des principaux managers à l'exception de la société Invus Limited, qui détient 0,061% du capital.

Pour chacun des membres du Conseil d'Administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années
- aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires. Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société au cours des cinq dernières années au moins.

- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les devoirs des administrateurs à l'égard du groupe SOREFICO COIFFURE et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

Il n'y a pas d'accord ou d'arrangement conclu avec les principaux actionnaires (Sorefico S.A.S. et Artal), des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un administrateur du Groupe SOREFICO COIFFURE a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'y a pas de restriction acceptée par l'un des administrateurs concernant la cession, dans un certain laps de temps, de sa participation dans le capital social du groupe SOREFICO COIFFURE.

- Administrateur indépendant

Le Conseil d'Administration fixe les critères permettant de déterminer si ses membres sont ou non indépendants au sens de la loi.

Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur doit être ou non exécutif dans le Groupe SOREFICO COIFFURE depuis au moins 3 ans et n'avoir aucune relation d'affaires ou autres avec le Groupe SOREFICO COIFFURE qui puisse influencer ou affecter l'indépendance de son jugement.

A l'égard de ce critère, le fait d'être, dans une mesure significative, un client, un fournisseur ou un actionnaire du Groupe SOREFICO COIFFURE est pris en considération par le Conseil dans l'examen de chaque cas.

La société INVUS Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN a la qualité d'Administrateur indépendant au Conseil d'Administration du Groupe SOREFICO COIFFURE.

- Gouvernement d'entreprise

Hormis les organes sociaux classiques, la Société n'a pas mis en place d'organe spécifique de gouvernement d'entreprise.

- Nombre d'actions détenues par chaque Administrateur

- Monsieur Yvon PROVOST : 1 action
- Monsieur Daniel GAGNOR : 1 action
- Monsieur Marc AUBLET : 1 action

- Fonctionnement

Pouvoirs du Conseil :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Réunions du Conseil :

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2007 avec un taux moyen de présence de ses membres de 100 %. En dehors des sujets relevant des attributions habituelles du Conseil (arrêté des comptes et documents de gestion prévisionnelle, convocation des Assemblées d'actionnaires, etc.), il a notamment débattu de plusieurs projets de croissance externe et de cession d'activités non rentables ou non significatives.

Règlement intérieur du Conseil et charte de l'Administrateur :

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil ni de charte de l'Administrateur.

Évaluation du Conseil, indépendance des Administrateurs :

Le Conseil d'Administration n'a pas engagé de démarche d'évaluation de son fonctionnement.

5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL

- a) Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés durant les trois derniers exercices par la Société à Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'administration, de la société Sorefico Coiffure.

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés, durant les trois derniers exercices par la Société, aux administrateurs suivants :

Monsieur Yvon PROVOST,
Monsieur Daniel GAGNOR,
Monsieur Marc AUBLET,
Société INVUS Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN.

- b) Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés durant les trois derniers exercices à Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration, par une des sociétés contrôlées au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés durant les trois derniers exercices, par une des sociétés contrôlées, au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce, aux administrateurs suivants :

Monsieur Yvon PROVOST,
Monsieur Daniel GAGNOR,
Monsieur Marc AUBLET,
Société INVUS Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN.

- c) Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés durant les trois derniers exercices à Monsieur Yvon PROVOST, Président du Conseil d'Administration, par la société Sorefico, société contrôlante, au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature n'ont été versés durant les trois derniers exercices, par une des sociétés contrôlées, au sens des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce, aux administrateurs suivants :

Monsieur Yvon PROVOST,
Monsieur Daniel GAGNOR,
Monsieur Marc AUBLET,
Société INVUS Limited, représentée par Monsieur Francis CUKIERMAN.

d) Jetons de présence

Il n'a pas été versé de jetons de présence en 2006.

e) Actifs appartenant aux dirigeants et à leur proche

M Yvon Provost a cédé, courant 2006, la marque Franck Provost à la société Franck Provost Coiffure et la marque Fabio Salsa à la société Fabio Salsa.

f) Existence de baux immobiliers appartenant directement ou indirectement aux dirigeants

Néant.

g) Contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction au groupe SOREFICO COIFFURE prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction au groupe SOREFICO COIFFURE et prévoyant l'octroi d'avantages au terme du contrat.

h) Accord de prêts ou garanties aux dirigeants

Néant.

i) Primes d'arrivée ou de départ pour les mandataires

Néant.

j) Régime complémentaire de retraite pour les mandataires sociaux

Néant.

5.3. SCHEMA D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Un contrat d'intéressement des salariés a été mis en place au début de l'année 1997.

Les paramètres intervenants sont le chiffre d'affaires, les coûts salariaux et les consommations d'approvisionnements.

Il n'y a pas eu d'abondements au cours des 5 dernières années.

5.4. STOCKS OPTIONS

- Stocks options attribuées et levées par les 10 premiers salariés : Néant.
- Stocks options attribuées et levées individuellement par mandataires sociaux : Néant.

Dossier de Création de FCP d'entreprise :

Code de référence du dossier : COB77685

Date d'agrément : 18 juillet 2001

6 INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2005 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en pages 59-103 du document de référence 2005 déposé à l'AMF le 21/06/2006 sous le numéro D 06-0607.
- les comptes consolidés de l'exercice 2006 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurant en pages 56-90 du document de référence 2006 déposé à l'AMF le 28/06/2007 sous le numéro D 07-0654.

TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Document de référence
1. Personnes responsables	7-8
2. Contrôleurs légaux des comptes	7-8
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	15
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	24-30
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	34
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	34
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	35
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	34
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	10-11
5.2. Investissements	
5.2.1. Principaux investissements réalisés	33
5.2.2. Principaux investissements en cours	33
5.2.3. Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser	33
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	16-20
6.2. Principaux marchés	20-23
6.3. Evénements exceptionnels	N/A
6.4. Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	21- 22
7. Organigramme	
7.1. Description du Groupe	12-15
7.2. Liste des filiales importantes	12, 47-48
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations Corporelles	N/A
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	N/A
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	N/A
9.2.2. Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	N/A
9.2.3. Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire, ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A

10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux	26- 28, 76, 81-83 ,90
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	62-63
10.3.	Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	25
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	25
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	25
11.	Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12.	Informations sur les tendances	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	N/A
12.2.	Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	N/A
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et direction générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	112-113
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	115-116
15.	Rémunération et avantages divers	
15.1.	Montant de la rémunération et avantages en nature	52-54, 112-113
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	116
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	52-54, 112-113
16.2.	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	115-116
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	N/A
16.4.	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	114-115
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	32, 89
17.2.	Participations et stock-options	116
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	36, 48, 55
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital	39-40
18.2.	Existence de droits de vote différents	39-40
18.3.	Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	39-40
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	12-15
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	117
20.2.	Informations financières pro-forma	N/A
20.3.	Etats financiers	58-61, 98
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	116
20.5.	Date des dernières informations financières	N/A

20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution de dividendes	41-42
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	24
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	56
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	37-40
21.2.	Acte constitutif et statuts	34-37
22.	Contrats importants	15
23.	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	8
25.	Informations sur les participations	14-15, 46-47, 102

Sorefico Coiffure

Siège social
51-53, avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS
Tél : + 33 (0) 1 56 59 12 34
Fax : + 33 (0) 1 56 59 12 38

Direction Financière
133, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris
Tél : + 33 (0) 1 45 61 69 70
Fax : + 33 (0) 1 45 61 69 80

www.sorefico-coiffure.com